

N° 238

AVRIL  
I 9 8 5

# B B R S

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

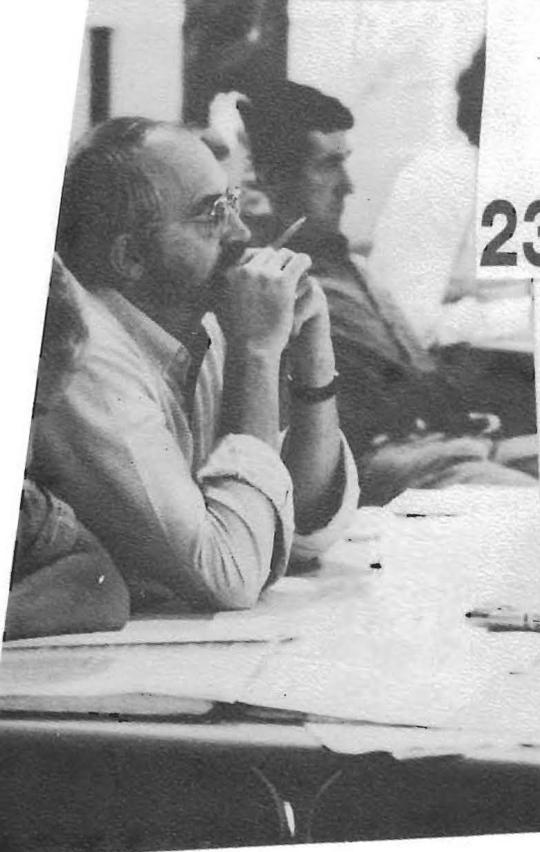
CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75

RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
*recherche publique conforme aux intérêts des travailleurs.*



**SPECIAL**  
**XVIIIème CONGRES**  
du  
**SNTRS - CGT**  
*Toulouse*  
**23-24-25-26 OCTOBRE 1984**



**XVIIIème CONGRES**  
 du  
**SNTRS - CGT**  
*Toulouse*  
**23-24-25-26 OCTOBRE 1984**

**SOMMAIRE**

- RAPPORT D'OUVERTURE PRESENTÉ PAR ALAIN MONTINTIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SORTANT. PAGES 3 à 16
- DOCUMENT D'ORIENTATION PAGES 17 à 28
- PROGRAMME D'ACTION PAGES 29 à 38
- LES VOTES... PAGE 39
- LES INSTANCES DE DIRECTION PAGE 40
- RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS PAGES 41 ET 42

# Rapport d'ouverture

Présenté par Alain MONTINTIN  
Secrétaire Général sortant.



Chers camarades,

- L'actualité particulièrement chargée du dernier trimestre 1983 et du premier semestre 1984 avait conduit le CSN à repousser la date du congrès prévue initialement en juin.

Un premier bilan, encore incomplet, fait apparaître de grandes inégalités d'une section à l'autre dans la participation des adhérents à la discussion préparatoire, par ailleurs l'envoi tardif des contributions pour la tribune de discussion n'a pas permis qu'elle joue pleinement le rôle d'échange qui lui est assignée. Enfin la tenue de conférences régionales préparatoires à nos travaux s'est élargie quelque peu, puisqu'il en a été ainsi dans les 7, 11, 12, 13 et 14<sup>èmes</sup> circonscriptions. Mais beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Si nous avons à porter une appréciation générale sur la préparation de ce congrès, nous pourrions peut-être le résumer ainsi : "travail en dents de scie, à des capacités mais se laisse quelquefois décourager par les difficultés rencontrées. Peut beaucoup mieux faire."

- Le rapport d'activité de la Commission Exécutive sortante couvre la période allant du précédent congrès en Novembre 80 à la fin Mars 1984.

Nombre de camarades ont fait remarquer lors de la discussion préparatoire que depuis le moment où les documents ont été publiés il s'était passé beaucoup de choses!!! S'ils avaient un doute sur notre appréciation, qu'ils se rassurent, nous partageons pleinement ce point de vue. Ce complément oral au rapport d'activité a pour but, entre autres, de proposer au congrès d'actualiser notre analyse de la situation.

La période qui nous sépare du dernier congrès a été marquée par la défaite de la droite aux élections présidentielles, les travailleurs ont alors voté contre la politique d'austérité, contre le chômage et les bas salaires.

*Tirer les enseignements de 3 ans d'activité.*

Mais comme le soulignait notre Conseil Syndical National des 4 et 5 Juin 81, "si l'élection du 10 Mai enlève un obstacle pesant et ouvre une voie, le changement reste à faire, et cela implique de rester lucide parce que le rassemblement réalisé est de nature composite, et s'il est réaliste de considérer que cette situation peut ouvrir la voie au changement pour lequel nous luttons, il faut bien voir que rien n'est garanti d'avance et que cette "situation nouvelle" peut aussi déboucher sur bien d'autres issues. Si l'espoir dont est porteur le courant populaire créé le 10 Mai est immense, les illusions sur les conditions du changement ne le sont pas moins, particulièrement dans les catégories de personnels que nous représentons.

Ceci implique de bien situer la portée de ce qui est en jeu et en particulier de s'attaquer résolument aux intérêts du grand capital et par conséquent, à mettre en oeuvre les moyens indispensables pour sortir de la crise et permettre la satisfaction durable des revendications.

Cela est d'autant plus indispensable que si le patronat a pris un coup, il garde ses positions et que si la droite est battue elle fera tout pour avoir sa revanche et restera en tout état de cause hargneuse et active contre le changement.

De la même manière, nous devons combattre l'attentisme, et insister sur l'idée que la lutte, la mobilisation des travailleurs seront un élément déterminant pour aller ou non dans la voie des transformations qui s'imposent (...).

Ces idées essentielles, exprimées quelques semaines après la défaite de la droite en 1981 ont constitué une sorte de fil rouge dans le développement de l'activité du syndicat durant les trois années écoulées.

Elles prennent aujourd'hui un relief particulier, bien sûr pour essayer d'évaluer les difficultés rencontrées dans cette période où les travailleurs ont souvent été plus spectateurs que vraiment acteurs, mais aussi et surtout pour qu'ils soient mieux à même d'intervenir pour empêcher que la politique d'austérité qui se met en oeuvre aujourd'hui n'aggrave encore la situation en particulier en ce qui concerne l'emploi et le pouvoir d'achat. Il est important que les débats de notre congrès reviennent sur le sens de la démarche impulsée par la CGT depuis 1981, non pour trancher de manière définitive, mais plutôt pour essayer de vérifier si les fondements de l'orientation proposée pour l'avenir sont valables.

Ainsi, une question nous est posée : organisation syndicale agissant en toute indépendance, la CGT et plus particulièrement le syndicat pour ce qui nous concerne, a développé son activité, animé par la volonté de défendre les revendications et les intérêts des travailleurs et contribuant au changement comme force constructive, stimulante et responsable ; Avons nous bien joué notre rôle durant cette période ? Il faut en discuter !

Pour leur part, le Bureau National et la Commission Exécutive sortants, ne proposent pas un plaidoyer mais plutôt de réfléchir ensemble sur le contexte précis auquel nous avons été confrontés, nos objectifs du moment, l'état d'esprit des personnels, celui du syndicat dans son ensemble et ... bien sûr les résultats obtenus.

Il nous semble important de faire cet effort de réflexion qui consiste à partir du contexte exact dans lequel nous avons agi à chaque instant, plutôt que de réévaluer ce contexte à la lumière des événements qui l'ont suivi. L'évolution des discussions sur le statut est à bien des égards exemplaire

Par exemple : avons-nous eu raison de repousser les mesures immédiates proposées par le ministère Chevènement sur l'amélioration du statut de contractuel ? C'est une question qui est venue quelquefois dans la dernière période à propos de la réforme statutaire. Pouvions-nous faire autrement ? Quel était le panorama de l'époque, c'est à dire Novembre 1981 ? De quels éléments disposions-nous ? D'abord et essentiellement de notre revendication fondamentale, réaffirmée depuis de nombreux congrès, d'un statut de titulaire de la Fonction Publique, dérogatoire permettant la reconnaissance des qualifications et leurs valorisations ainsi qu'un déroulement de carrière garanti. Il faut bien dire aussi que si le statut Aigrain était abrogé, on retrouvait dans le projet soumis alors la trace de conceptions qui avaient été combattues par des milliers de personnels CNRS, INSERM jusqu'à la veille du deuxième tour des élections présidentielles de Mai 81. Ensuite un contexte politique nouveau et donc le fait qu'il ne pouvait être question de "baisser la barre" en quelque sorte, au moment où les conditions politiques que nous avions estimées nécessaires au cours de nos précédents congrès étaient réunies, et où nous estimions la situation suffisamment ouverte pour avancer dans une voie pouvant offrir une issue à la crise, à condition que les travailleurs s'en mêlent massivement ; et c'est bien ce qui a manqué le plus, particulièrement dans notre secteur durant toute cette période.

Les illusions n'ont pas manqué ! Souvenons-nous des affrontements que nous avons connus avant Mai 1981, y compris à l'intérieur du syndicat, lors des luttes contre le statut Aigrain pour avancer nos propositions revendicatives sur le statut, et mener le débat sur le contenu du changement.

Combien de fois avons-nous dit sans être entendu qu'il ne suffisait pas de dire NON au plan Aigrain, ou qu'il ne suffisait pas de changer les hommes pour changer de politique ?

Mais ayant dit cela, il a bien fallu faire avec la conscience que la grande majorité des personnels du CNRS et de l'INSERM avaient des possibilités de changer quelque chose dans ce pays. La difficulté majeure que nous ayons rencontrée vient du fait que nous avions à maintenir dans ce contexte la pression (c'est à dire un rapport de force du niveau de celui qui existait contre le statut Aigrain) pour maintenir le contenu des objectifs affichés dans un contexte évoluant progressivement vers les plans de rigueur qui se sont succédés depuis 1982 ; or jusqu'à la fin 1982, et même jusqu'au deuxième plan de rigueur de Mars 1983, nous avons dû faire face à un attentisme profond parmi les personnels, y compris dans nos rangs, et ce, malgré les difficultés rencontrées dans les discussions avec le ministère et les directions d'organismes. Dans toute cette période, pour beaucoup, nos appels répétés à intervenir étaient interprétés comme de l'impatience, alors que contradictoirement le fait même de signifier les avancées réalisées sur certains points comme des points d'appui pour agir pour surmonter les difficultés rencontrées a pu conforter l'attentisme.

Un autre exemple : Les assises régionales et le colloque national Recherche et Technologie. Les personnels, les militants du syndicat se sont investis sans compter dans ce qu'il est convenu d'appeler un débat national sans précédent dans l'histoire du pays.

Sur bien des points, les travaux de ce colloque portent l'empreinte de la C.G.T., sur le rôle et la place de la Recherche dans le pays, sur la nécessité de l'intervention de tous les acteurs sociaux et économiques, particulièrement celle du monde du travail. Dans les débats et contributions des laboratoires et services du CNRS et de l'INSERM, les militants du SNTRS ont fait avancer ces idées et bien d'autres sur la démocratisation, sur le statut des personnels, sur la complémentarité des fonctions de Recherche, Technique, Administrative ... La LOP de Juillet 1982 est largement inspirée de ces travaux ... et pourtant quand aujourd'hui nous y faisons référence, beaucoup de ces gens qui se sont tant investis n'y croient plus.

Ces désillusions me direz-vous sont sans doute à la hauteur des illusions d'hier. Mais au delà de ce constat, une question se pose.

Ne retrouve-t-on pas là l'empreinte de la démarche critiquée par le 40ème congrès confédéral, qui a prévalu dans toute la C.G.T. durant toute la période de l'existence du programme commun et qui a conduit dans les faits à ne plus faire référence à nos revendications de congrès et à s'en remettre au programme des partis politiques de gauche ?

Nous sommes bien placés pour mesurer les difficultés qui en ont résulté ultérieurement. S'il est vrai que cette analyse n'est pas nouvelle, il faut quand même noter que la démarche programmatique a marqué les esprits bien au delà de cette période, aussi ne faut-il peut-être pas trop s'étonner que dès lors qu'ils avaient voté à gauche le 10 Mai 1981, puis qu'en Juin un gouvernement d'Union de la gauche était mis en place, ils s'en remettent fortement à ceux qu'ils ont élus pour remplacer la droite " on a voté, à vous de faire!".

*Où en sommes-nous aujourd'hui ?*

- A bien des égards, 1984 est une année charnière. Ainsi le CSN du 30 Janvier de cette année soulignait :
  - " - ou l'on franchit un pas vers une issue à la crise en développant le potentiel industriel du pays, l'emploi, le pouvoir d'achat et le niveau de vie des travailleurs,
  - ou bien on s'y enfonce encore plus avec la politique que préconisent le CNPF et la droite qui n'est guère éloignée de celle qu'appellent de leurs vœux tous les adeptes d'une gestion de gauche de la crise, pour qui mutations technologiques et modernisation de l'appareil productif signifient obligatoirement chômage, rigueur, réduction du pouvoir d'achat des travailleurs."

La rigueur sociale nous avait-on dit devait permettre la croissance, la modernisation, l'investissement, la création d'emplois nouveaux et la réduction des inégalités.

La pression sur les salaires s'est accrue considérablement.

De surtaxe d'impôts en surcotisation sociale en passant par la désindexation des salaires sur les prix, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés a subi depuis 1982, année du premier plan de rigueur désapprouvé par la CGT, une érosion qui atteint jusqu'à 10% pour certaines catégories d'ITC, particulièrement nombreuses au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

- Les inégalités ? elles n'en sont pas réduites pour autant ; le nombre de bas salaires a augmenté et leur pouvoir d'achat a aussi régressé.

- L'investissement ? Il est en recul de 5% pour 1983.

- La croissance ? Elle est proche de zéro ; des centaines de milliers d'emplois industriels et créateurs de richesses ont été supprimés.

#### • LE POUVOIR D'ACHAT

1983 aura été, pour tous les salariés, y compris les smicards, les retraités et préretraités, une année de baisse du pouvoir d'achat.

Pour 1984 cela risque d'être pire si nous n'agissons pas ! La politique salariale du gouvernement à l'égard de ses propres salariés en est, malheureusement la meilleure illustration.

1% au 1er Avril, 2% au 1er Novembre soit 3% pour 1984 ; moins si l'on tient compte du 1% supplémentaire de cotisation vieillesse et du maintien du 1% solidarité-chômage.

#### ÇA NE FAIT PAS LE COMPTE !

Pour s'en tenir au seul indice officiel, qui sous estime la hausse des prix qui tournera pour 1984 autour de 7%, l'amputation sur les rémunérations 1984 sera d'au moins 4%.

Pour la grande majorité des personnels de notre secteur, à la baisse du pouvoir d'achat s'ajoute l'augmentation de la pression fiscale qu'ils ont subie depuis trois ans. Alors que les mesures d'allègement fiscal en 1985 sont pratiquement annulées par l'augmentation des taxes sur le téléphone et l'essence.

La décision du gouvernement est une mise en cause sans précédent depuis la libération du niveau de vie des personnels de l'Etat ! Le patronat ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Au lendemain même de la réunion du 8 Octobre 1984 du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique avec les organisations syndicales de fonctionnaires, Yvon Gattaz approuvait la fermeté du gouvernement qui aurait bien fait, ajoutait-il de tenir ses salaires.

Toute la presse a souligné ce "coup de chapeau" du CNPF au gouvernement. Ses objectifs sont connus. Il faut relever coûte que coûte la rentabilité financière. Pour cela, il faut faire baisser le pouvoir d'achat, il faut remettre en cause la protection sociale, il faut diminuer les charges des entreprises..... Fort des trop nombreuses concessions qui lui ont été faites, le CNPF en demande toujours plus.

Dans ces conditions, l'ampleur de la grève du 25 Octobre à l'appel des fédérations de fonctionnaires CGT, FO, FEN, CFIC, CGC, et autonomes, élargi d'ailleurs à certains autres secteurs publics (SNCF, RATP, EDF ...) revêt une importance toute particulière. Il suffit de voir comment les propos du Secrétaire d'Etat lui-même ont été repris par les médias :

"Le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision pour 84, même en cas de forte mobilisation" : autrement dit, ne luttez pas, cela ne sert à rien.

#### ● POUR CE QUI EST DE L'EMPLOI

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a une sérieuse dégradation. L'industrie a reculé de 2,9% en 1983 et perdu 190 000 emplois à fin Août 84 le nombre de chômeurs s'élève à 2 360 000 soit + 16% par rapport à Août 83. Le très officiel INSEE prévoit une augmentation du nombre de chômeur entre 250 000 à 350 000 pour 1984.

Rien d'étonnant à cela quand on voit les secteurs qui sont touchés :  
- 30 000 dans la sidérurgie, - 30% des effectifs d'ici à 1986 dans les chantiers navals, - 20 000 dans les charbonnages.

Le dégraissage des effectifs dans l'automobile est amorcé, après Talbot et Citroën, Renault, alors que près de 350 000 voitures françaises sont fabriquées à l'étranger.

Michelin annonce plus de 4 000 licenciements, alors qu'un pneu sur trois est fabriqué à l'étranger.

Dans le bâtiment, en dix ans, 130 000 emplois ont disparu dans la seule région Ile-de-France alors même que les profits des grandes entreprises de travaux publics n'ont cessé de progresser.

Le textile aurait dû trouver un nouveau souffle avec le plan textile et la subvention en trois ans de trois milliards. Cette branche est toujours autant menacée, ce qui pose, ici comme ailleurs, la question de l'utilisation et du contrôle des aides publiques.

En fait toutes les branches et toutes les régions sont touchées.

En fait depuis le début de l'année un vaste mouvement de restructuration est en cours, y compris dans les entreprises nationalisées.

Au nom de la sacro-sainte loi de rentabilité financière et de la concurrence, on en revient à une politique de créneaux, d'abandon de production, et d'investissements à l'étranger qui sont loin d'être rentables.

"Renault" engloutit des milliards dans ses filiales américaines, tout comme "Elf". "Thomson" avec des fonds publics, rachète "Téléfunken" afin de poursuivre sa politique des créneaux, introduisant par là même des capitaux privés dans une entreprise nationalisée. "Pechiney" prévoit de construire une usine d'aluminium au Canada, cela coûtera environ dix milliards de francs et bien sûr on prévoit de fermer des usines en France.

Les financements engloutis dans des tentatives américaines ou de rachat d'entreprises n'apportent rien au potentiel industriel existant, mais entraînent ailleurs des capitaux qui vont à la spéculation et partent à l'étranger.

La "CGE" regroupe ses produits télécommunications en éliminant les technologies d'origines "Thomson". Elle passe des accords avec les japonais et les américains et les dépendances maintenues en composants et équipements importés gonflent les coûts.

Est-ce que cela sert l'emploi ? Les chiffres sont parlant : NON !

Sous couvert de mutations technologiques, le patronat relayé par la droite, mais aussi par tous ceux qui s'accrochent de la crise et prônent la répartition de l'emploi, le partage du travail et des revenus, sans prendre sur les profits, ont lancé une nouvelle grande offensive. Selon eux, la science et la technique seraient la nouvelle cause universelle des suppressions d'emplois. Parce qu'on ne saurait s'opposer au progrès, elles conduiraient fatalement à des milliers de licenciements et à des fermetures d'entreprises industrielles parmi les plus modernes et les plus performantes.

En fait de modernisation, le CNPF développe tous ses efforts pour revenir à une politique de déclin rejetée majoritairement en 1981.

Modernisation : oui, mais créatrice d'emplois nouveaux, de professions nouvelles, de qualifications plus élevées donc de formations correspondantes.

Modernisation : oui, pour produire plus et mieux autre chose et autrement, afin de satisfaire les besoins de la population du pays.

*Poursuivre  
l'effort  
de  
redressement*

- Ce qui supposerait que l'effort de recherche entrepris avec la IOP en 1982 soit poursuivi.

Ce n'est pas dans cette voie que le gouvernement semble s'engager. Après les restrictions budgétaires intervenues au cours des années précédentes, il adapte aujourd'hui les objectifs de la LOP à la croissance d'un PIB proche de zéro. Or, c'est justement parce que la croissance stagne qu'il faut développer un important effort de recherche en liaison avec des objectifs de redressement industriel et économique.

Sans revenir sur le bilan de la mise en oeuvre de la LOP qui figure dans le rapport d'activité de la CE sortante soumis à tous les adhérents, rappelons les principales caractéristiques :

Au plan institutionnel des avancées ont été réalisées permettant d'associer notamment les représentants du monde du travail à la définition de la politique scientifique du pays (CSRT, C<sup>2</sup>R<sup>2</sup>DT). Les droits des comités d'entreprise ont été élargis en matière de recherche. Il faut toutefois regretter que ces structures ne disposent pas de moyens suffisants pour remplir leur mission. Les organismes publics de recherche ont été démocratisés, se sont vu reconnaître leurs caractères scientifique et technique permettant une plus grande souplesse de gestion ainsi que le développement de structures de valorisation et de diffusion (G.I.P., filiales).

Au plan financier l'effort a été supporté essentiellement par l'Etat. Mais l'effort de redressement prévu par la loi a été sérieusement compromis par les plans de rigueur successifs que nous avons désapprouvés ainsi que par la réticence des industriels qui se refusent à engager un véritable effort de recherche

Pour ce qui est de la recherche industrielle la LOP prévoyait une croissance de 10% en volume pour les activités de recherche du secteur public et nationalisé et de 6% pour le secteur privé, soit 8% pour l'ensemble. Elle n'aura été que de 3,4% pour 1982 et 3,6% en 1983. Elle est estimée à 4% pour 84 (5% seulement dans les entreprises nationalisées)

Les annulations et les régulations intervenues chaque année depuis 1982 et décidées sans concertation avec la communauté scientifique et technique ont eu des effets particulièrement destabilisant sur la maîtrise des programmes scientifiques. Cela a créé un climat d'incertitude parmi les personnels.

Dans ce contexte, les organismes publics se sont efforcés de préserver leur programme au détriment de leur contribution aux programmes mobilisateurs, définis comme des priorités nationales.

Par ailleurs, certains secteurs sont menacés de redéploiement motivé plus par la politique de rigueur que par l'évolution scientifique. C'est le cas de certains secteurs à équipements lourds comme par exemple la physique nucléaire.

Il en est de même concernant les programmes d'échanges internationaux des laboratoires qui ont souvent été compromis.

Cela met directement en cause le rôle de la France dans les coopérations internationales.

Force nous est de constater que le projet de budget 1985, s'il devait rester en l'état, ne permettrait pas le redressement que nous souhaitons.

Le projet de loi de finance pour 1985 élaboré sous le thème "d'une vigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques" impose une austérité quasi générale à l'ensemble des activités de l'Etat.

Quoique qualifié de "budget actif", le budget civil de recherche et développement (B.C.R.D.) n'échappe par à la règle.

Sans sous-estimer la croissance supérieure du B.C.R.D. par rapport aux moyens de l'Etat, il n'en demeure pas moins que le budget 85 est le plus mauvais budget depuis la période 1975-1978. Il limite la croissance des dépenses à 2,1% en volume contre les 17,8% prévus par la loi.

Si l'on tient compte du correctif apporté par ce que l'on appelle "l'indice de sophistication" de la recherche qui est estimé à 3% environ on arrive ainsi à un budget en croissance réelle inférieure à 0%. Autrement dit en récession.

De plus, ce budget consacre une procédure du financement public par le recours à l'emprunt comme cela avait déjà été le cas en Juin dernier pour le CNES et le CEA qui avaient dû faire appel aux banques pour récupérer une partie des crédits annulés. Cette débudgetisation des activités de recherche sans réel débat national constitue un précédent d'autant plus préoccupant que l'effort de recherche industrielle reste insuffisant et que les moyens attribués aux centres publics vont diminuant.

S'agissant des programmes mobilisateurs, ils connaissent une progression différenciée, introduisant ainsi une notion de priorité à l'intérieur des priorités de la loi et masquant les insuffisances des programmes et des moyens.

Si la filière électronique est affichée comme prioritaire avec + 17%, elle se trouve sous la seule responsabilité des PTT ce qui pose problème quant à sa nécessaire diversification. Il n'est par ailleurs pas certain qu'il faille considérer comme une augmentation des moyens de la filière les crédits qui lui sont désormais affectés. Il aurait été intéressant de connaître à quoi ont servi les fonds déjà distribués par l'Etat aux industriels. On sait que pour 150 millions de francs investis en France, plus de 2 milliards sont partis aux USA.

Il serait également instructif de connaître l'effort de recherche consenti par les groupes nationalisés concernés par la filière ... Et savoir comment s'est comporté l'Etat (principal actionnaire).

Il en est de même pour les biotechnologies.

Il faut constater que ces "priorités" se font au détriment d'autres programmes mobilisateurs : "énergie" et "tissu industriel" dont l'importance n'est pas moins stratégique que les précédents.

Pour ce qui est de l'emploi scientifique on assiste à un freinage brusque de la tendance amorcée en 1981 avec un retour à une croissance différenciée des emplois au détriment des ITA. Cela traduit les propos récents du nouveau ministre de la recherche et de la technologie selon lesquels les ITA seraient assez nombreux mais mal répartis et qu'il suffirait de faire un effort de formation et d'organiser une bonne mobilité.

Nous l'avons déjà dit dans une déclaration du Bureau National du 7 Septembre dernier et je le redis ici :

"... Nous sommes preneurs d'un débat national transparent sur toutes ces questions dont l'importance ne nous échappe pas. Mais il n'en demeure pas moins que ni une politique de formation solide (qui se fait attendre), ni l'organisation intelligente de la mobilité (attendue elle aussi) ne peuvent rajeunir un corps trop âgé, ou se substituer à l'irrigation de l'environnement technique des labos par de nouvelles embauches. Les ITA constituent un cadre indispensable à l'activité scientifique, cette dernière à besoin du renouvellement des compétences autant que leur maintien à niveau. Le problème se pose en termes identiques pour les chercheurs (on a pas fini de mesurer les effets de la politique de sous-embauche qui a prévalu pendant des années); ce n'est donc pas en opposant le taux de croissance des emplois de chercheurs à celui des ITA qu'on va remettre les choses en état. C'est plutôt en définissant une vraie politique de l'emploi scientifique qui parte des besoins et respecte l'équilibre de compétences qui composent les formations."

Pour ce qui est des budgets par organisme, le CNRS ne progresse que de 8,1% en valeur. Autrement dit, si l'on défalque le taux estimé de l'inflation + 5,2% plus le coût de sophistication, son budget sera à peu près en croissance zéro.

Ce projet de budget 85 confirme la rupture avec la LOP amorcée en 84. Il est désormais évident que la dépense nationale de recherche et développement n'atteindra pas les 2,5% du PIB comme le prévoyait la loi.

Cela a pour conséquence de laisser la France à un niveau de croissance des dépenses de recherche inférieur à celui des pays voisins et concurrents.

Cette situation laisse craindre des difficultés accrues pour notre redressement industriel. Elle aggrave le risque de dépendance technologique du pays.

- Disons le tout net, la stratégie patronale ne nous surprend pas, elle n'a jamais varié et quand les décisions du gouvernement en matière économique et sociale vont dans le même sens, cela n'est pas bon !

Après des débuts prometteurs encourageants, alors qu'il était annoncé plus de justice sociale et un développement industriel, nous nous trouvons en présence de décisions et d'actes du gouvernement qui vont en sens inverse.

Pour les justifier, on nous dit qu'il n'y pas d'autre politique possible mais nous savons où elle mène. Elle a conduit à la casse, à l'augmentation du chômage et de l'inflation.

Nous ne nions pas que la situation soit difficile. Nous ne nions pas que la crise pèse. Mais la question de fond demeure toujours celle des moyens : prendre l'argent où il est pour mettre en oeuvre une autre politique économique et sociale.

Ces moyens existent. Qu'on en juge : les profits des entreprises se sont accrus en 83 de 17 % pour les profits bruts et de 35 % pour les profits disponibles, déduction faite des intérêts et des impôts.

La hausse de 56 % du cours des actions en 83 a permis aux spéculateurs d'empocher des revenus substantiels.

L'évolution du pouvoir d'achat des placements financiers a connu une progression de 10 à 25 % selon les cas.

Par ailleurs, si de 1980 à 1983, les dotations aux entreprises publiques ont augmenté de 82 %, les réalisations industrielles ne suivent pas.

Cela prouve l'existence de gachis considérables. Il faut savoir, par exemple, que plus de 60 % des ressources dont disposent les entreprises pour développer l'activité et investir sont consacrées à des opérations financières sans compter les exportations de capitaux, la spéculation et les placements financiers qui ne cessent de croître.

Du plan de rigueur de 82 à celui de 83, aucune mesure n'a été prise pour redresser la situation dans le sens des objectifs affichés en 1981.

A plusieurs reprises, les travailleurs ont exprimé leur mécontentement lors de consultations électorales.

Le grand nombre d'abstentions qui a marqué les élections européennes du 17 Juin dernier a constitué un avertissement sérieux dont n'a pas tenu compte le Gouvernement.

De nouvelles concessions ont été faites à la droite avec le retrait de la loi sur l'école, le report d'application après 86 de celle sur la presse, en reculant purement et simplement devant le Conseil Constitutionnel qui l'a amputé des dispositions essentielles mettant en cause la concentration des entreprises de presse, ou encore le projet de référendum "avorté sur les libertés".

Et, s'il ne nous appartient pas de tirer les enseignements politiques de la constitution l'été dernier d'un nouveau gouvernement sans la participation des communistes, le programme économique de Laurent FABIUS n'est pas de nature à lever les inquiétudes exprimées par le monde du travail, encore moins de répondre à ses espoirs d'en finir avec le chômage et le déclin industriel.

Face à une telle situation, plus aujourd'hui que jamais, les choses n'évolueront dans le bon sens que si les travailleurs font le nécessaire.

Comme je l'ai indiqué au début de ce rapport, c'est le langage que la CGT et le syndicat pour ce qui le concerne ont tenu depuis mai 81.

Jusqu'à présent, pour des raisons diverses les travailleurs n'ont pas pesé de tout leur poids. La déception, le mécontentement sont compréhensibles, mais on ne peut pas en rester à l'exprimer lors de votes.

Comme le disait récemment Henri Krasucki, lors de l'émission télévisée "l'heure de vérité", "le pire qui puisse arriver à la gauche c'est d'avoir tellement déçu ceux qui lui ont fait confiance, qu'ils se détournent. Mieux vaut quand des travailleurs sont mécontents qu'ils le soient en se fachant plutôt que de voter avec leurs pieds !"

*Une situation particulièrement préoccupante.*

Une  
seule voie  
pour  
les  
travailleurs :  
leur  
action.

- Pour gagner, pour faire bouger les décisions qui tournent le dos aux engagements de 81, il n'y a pas d'autres chemins que l'action. Une action massive et unie. Et pour ce qui nous concerne directement, sur quels objectifs ? Comment et avec qui ? Avec quels moyens ?

Sur quels objectifs ? Le premier qui vient à l'esprit est bien sûr la question du statut. Il y a 1 an, à la même époque, nous étions engagés avec le SNCS et le SNPCEN, dans une consultation nationale de l'ensemble des personnels, sans précédent dans l'histoire du CNRS. Près de 5 000 d'entre eux approuveront les propositions faites par nos 3 syndicats pour améliorer le projet gouvernemental.

Plusieurs milliers de personnes participeront entre le 11 Octobre et le 25 novembre à des journées nationales d'action avec grèves, arrêts de travail, manifestations.

Ces initiatives ont permis des évolutions positives en regard des propositions initiales. Toutefois, les insuffisances importantes qui subsistaient n'ont pu être surmontées.

La politique de rigueur a non seulement pesé sur le contenu statutaire, mais aussi sur le niveau de mobilisation des personnels quant à l'idée qu'ils avaient... et qu'ils ont probablement encore, de ce qu'il était possible d'obtenir dans ce contexte.

L'attitude du SGEN-CFDT lors des négociations, ne revendiquant le relèvement des salaires et des amplitudes de carrière que pour les basses catégories ou acceptant les barrages de classes contingentes pour les corps d'ingénieurs, ou refusant de revendiquer un plan de reclassement pour toutes les catégories Chercheurs ou ITA, a conforté le Gouvernement dans sa volonté de faire une réforme statutaire au moindre coût et à inciter à la division catégorielle sous prétexte de définir des priorités.

Ce sont là les difficultés essentielles auxquelles nous nous sommes heurtés. Mais nous ne pouvons passer sous silence les débats tendus que nous avons rencontrés à l'intérieur même de la CGT, et notamment avec l'UGFF, sur la prise en compte des spécificités des organismes de recherche concernant particulièrement le recrutement, la reconnaissance des qualifications et le déroulement de carrière ainsi que sur les mesures de détachement et surtout de mise à disposition devant faciliter la mobilité.

Après la promulgation du statut-cadre le 30 décembre 1983, nous avons clairement indiqué que la titularisation constituait une victoire pour les personnels, consacrant des années d'activité, en faveur de la reconnaissance des métiers de la Recherche.

Cependant, nous avons regretté que ce statut, beaucoup trop marqué par la conjoncture économique, ne soit pas plus résolument tourné vers l'avenir et ne corresponde pas mieux aux aspirations des personnels et aux orientations de la loi d'Orientation et de Programmation.

Les discussions qui ont suivi ont porté sur les statuts particuliers, qui auraient dû permettre les adaptations nécessaires liées à la spécificité de chacun des organismes, ainsi que sur les mesures d'accompagnement.

Force est de constater qu'il n'en a rien été puisque aussi bien le Ministère que les Directions d'organismes ont fait obstacle à toutes démarches allant dans ce sens. Et si l'action unitaire du 26 Avril, à notre initiative, avait conduit l'ex-MIR à s'engager à défendre le principe d'un plan de reclassement, vous savez que l'actuel Ministère de la Recherche et de la Technologie a cédé devant l'intransigeance des finances sur cette question importante, n'acceptant plus que de plaider chaque année d'ici 1987, un volant de transformations d'emplois permettant des reclassements, mais cela sans aucune garantie.

Chacun de nous ici se souvient de la précipitation qui a prévalu au début de l'été, allant même jusqu'à faire discuter le CTP du CNRS comme d'ailleurs celui de l'INSERM, sur des textes "incertains" certains points importants n'étant pas arbitrés par le Gouvernement, et sans que nous ayons eu connaissance des arbitrages gouvernementaux sur les mesures d'accompagnement. Devant une telle désinvolture, nos élus, avec ceux du SNCS et du SNPCEN rejoints par ceux de FO et de la CGC, ont voté contre les projets de décrets particuliers.

Il faut regretter qu'au CNRS, l'abstention des élus du SGEN-CFDT ait permis à la direction de se prévaloir d'un avis positif du CTP, ce qui n'a pu être le cas à l'INSERM où tous les représentants des personnels ont repoussé le projet qui leur était soumis.

OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

--- D'un côté le Gouvernement par la voix du Ministre de la Recherche et de la Technologie, a annoncé lors des entrevues avec les Confédérations, une sortie prochaine des décrets concernant le CNRS et l'INSERM, fin Octobre début novembre.

--- De l'autre, l'inquiétude des personnels, que nous partageons et qui s'interrogent pour savoir si après plus de 3 ans de discussions le statut verra enfin le jour.

Cette inquiétude, ces interrogations ont provoqué chez de nombreux collègues mais aussi dans nos propres rangs, beaucoup de lassitude et de découragement. C'est cette situation qui a conduit la Commission Exécutive du 10 Septembre dernier à fixer les axes de notre intervention autour de mesures jugées indispensables pour accompagner les statuts, dont nous avons estimé qu'il était temps qu'ils soient rendus publics.

Je rappelle ces mesures :

- reclassement de tous les personnels déclassés, ITA et Chercheurs,
- égalité de prime des administratifs avec leurs collègues techniciens et ingénieurs,
- titularisation des agents à temps partiel,
- intégration de tous les agents classés en 2B et en 2D dans le corps des assistants-ingénieurs,
- conditions spécifiques pour le rachat des retraités,
- application au 1er janvier 1984.

Cette démarche semble être assez largement partagée par les personnels si l'on en juge au bon écho que reçoit notre initiative de cartes-pétitions concernant les agents à temps partiel et l'intégration des 2B et 2D. Mais là aussi, encore faut-il que nous prenions la peine de nous adresser à chacun d'eux pour leur faire connaître notre appréciation et nos propositions.

Concernant le reclassement et l'intégration dans le nouveau statut, une campagne de culpabilisation se développe autour de la crédibilité de la liste des sous-classés. Nous avons dû déjà la combattre au moment des recours et la direction du CNRS avait dû reculer. Aujourd'hui, elle vise à reviser en baisse l'intégration dans le nouveau statut.

Soyons clairs ! Tant que la Direction n'aura pas fait la preuve de ce qu'elle avance sur les dérapages qui se seraient produits dans les régions nous continuerons de tenir pour acquise la liste enterrinée par la Commission Paritaire Nationale.

Nous ferons tout pour que les dossiers, tous les dossiers, soient examinés dans de bonnes conditions. Nous exigerons que la situation des agents bloqués en haut des échelons depuis des années, et reconnus à ce titre comme sous-classés, soit réglée au mieux, en faisant tous les efforts de formation et de reconversion si cela est nécessaire.

Les travaux de notre Congrès devraient permettre d'approfondir notre démarche dans ce domaine.

Cette question du reclassement est décisive pour l'application du nouveau statut.

Elle conditionne la reconnaissance effective des qualifications exercées et par là même, la dynamique sociale nécessaire à la mise en oeuvre des missions nouvelles confiées aux organismes publics de Recherche.

● La question du Pouvoir d'achat ne l'est pas moins.

Comme j'ai essayé de le montrer au début de cette introduction, dans le domaine de la politique salariale, ça ne va pas non plus !

Pourrons-nous créer les conditions d'une action suffisamment massive et résolue pour faire bouger les décisions prises ? Quelle place y prendront les personnels du CNRS et de l'INSERM ? C'est toute la question !

Bien que des évolutions soient en train de se produire du fait même de la pression accrue sur les salaires, il faut bien reconnaître que nous sommes loin d'une mobilisation réellement de masse sur ces questions pour les personnels de notre secteur, bien que les difficultés soient ressenties différemment selon que l'on ait à faire aux petites catégories ou aux personnels Ingénieurs et Cadres.

Contradictoirement, les personnels du CNRS et de l'INSERM à forte dominante cadres et techniciens sont parmi les plus touchés par la dégradation du pouvoir d'achat mais aussi parmi les plus réticents à s'exprimer collectivement sur ces questions. Ils sont particulièrement sensibles aux idées dominantes de fatalité de la crise.

Les explications sont plus longues et plus difficiles du fait même qu'elles semblent moins devoir s'appuyer sur le sentiment d'injustice sociale ressenti comme tel, que sur celui de l'efficacité économique.

Pour rassembler les personnels sur des propositions novatrices concernant le devenir industriel et économique du pays et le rôle que pourraient jouer nos organismes, l'action pour le pouvoir d'achat est essentielle.

Elle doit être considérée comme un objectif revendicatif majeur et permanent de notre activité et dans cette lutte contre l'érosion du pouvoir d'achat, nous devons prendre en compte tous les éléments qui le composent et réfléchir à intervenir, par exemple, sur des points tels qu'une véritable politique d'aide au logement, ce qui peut passer notamment par la constitution d'un parc logements réellement adapté à la demande, de même, devrait-il être possible que les organismes consentent à leurs agents des prêts avantageux pour l'acquisition de logements.

Il serait tout aussi nécessaire de mener une campagne d'explications pour que s'engage enfin une véritable réforme de la fiscalité.

- Pour autant que nous définissons des objectifs, nous n'avons pas la réponse à tout et sur tout.

Nos analyses et nos propositions sont soumises au débat et elles seront enrichies par la discussion avec l'ensemble des catégories de personnels. Cette démarche que nous avons déjà engagée, notamment à l'occasion de la journée d'étude sur la politique scientifique du CNRS, le 20 Mars dernier, doit être approfondie.

C'est le sens du document d'orientation qui propose de bien mesurer les évolutions qui sont intervenues depuis 3 ans aussi bien au CNRS qu'à l'INSERM, de mieux connaître le terrain afin d'adapter notre activité syndicale en conséquence.

Il s'agit aujourd'hui de bien mesurer dans chaque secteur scientifique, pour chaque implantation dans ces secteurs, les évolutions qui se sont produites dans la composition sociale des personnels en liaison avec le rôle grandissant des ITA dans les équipes et avec l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux outils dans le processus de recherche.

Le décalage qui s'est opéré entre les catégories socio-professionnelles historiques du syndicat et celles en pleine évolution du CNRS, explique pour une bonne part nos difficultés à diversifier notre activité en direction des différentes catégories.

La prise en compte de la dimension sectorielle, sur laquelle le 17<sup>ème</sup> Congrès avait déjà insisté, est devenue aujourd'hui vitale ; non seulement au niveau national, mais aussi et surtout au niveau des sections syndicales.

Cela pose la question de l'organisation du syndicat au plus près des personnels. C'est à dire au niveau du laboratoire ou du service.

Comment une section syndicale qui regroupe par exemple des laboratoires de chimie, de biologie, de physique, un centre de calcul etc... peut-elle prétendre être à l'écoute des préoccupations des personnels sans s'appuyer sur une activité décentralisée au niveau de chacun de ces laboratoires ?

Le laboratoire est incontestablement le lieu privilégié où peut s'articuler l'action syndicale sur les conditions de vie et de travail avec la prise en compte de préoccupations plus professionnelles liées à l'activité même du laboratoire.

De ce point de vue, l'expérience faite lors de l'établissement des fiches d'emplois-typés a permis de révéler des possibilités militantes nouvelles que le syndicat devrait pouvoir mobiliser pour enrichir son activité.

La définition d'une politique de l'emploi ne peut être abordée concrètement qu'à partir des objectifs des politiques scientifiques menées dans les secteurs. Cette démarche interpelle le syndicat dans son ensemble ainsi que nos élus dans les différentes instances pour que ces questions soient abordées dans les sections du Comité National, Conseil de département, Conseil Scientifique, mais d'abord dans les Conseils de labos. D'où la nécessité de placer le syndicat en capacité d'intervenir efficacement à ce niveau.

Un vaste mouvement de décentralisation de notre activité doit s'opérer pour aller dans ce sens.

C'est en avançant dans cette pratique que nous créerons les conditions d'un renforcement du SNTRS-CGT en influence et en adhérents.

C'est dans le même esprit que nous proposons au Congrès de participer au débat en cours sur l'évolution du mouvement syndical dans la Fonction Publique.

*Note  
activité  
Syndicale.*

Dans un organisme comme le CNRS, "avoir une activité au plus près" c'est d'abord aller dans cette voie.

C'est pourquoi nous continuons de penser, comme l'indique le document d'orientation, que le "CNRS et l'INSERM disposant d'une plus grande autonomie de gestion, il est nécessaire de maintenir au niveau de chaque organisme qui met en oeuvre une politique nationale une organisation syndicale nationale disposant de toute autonomie pour définir avec ses adhérents, une orientation CGT cohérente au regard de la politique de l'organisme ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants".

*Dans  
la clarté,  
l'union  
pour  
l'action.*

- Dans une période où, chacun en a bien conscience ici, seule l'action massive et unie permettra d'inverser les tendances de la politique actuelle du Gouvernement, la réalisation de l'unité d'action reste une préoccupation majeure des travailleurs, préoccupation que nous partageons pleinement.

Tout le monde se souvient des débats difficiles que nous avons eu avec les personnels sur cette question, mais aussi à l'intérieur du syndicat, notamment sur l'attitude de la CFDT.

Le débat entrepris conjointement avec le SNCS avant mai 81 sur le contenu de l'action a pu depuis être mené dans de meilleures conditions. En effet, la CFDT figure au premier rang des forces préconisant une gestion de gauche de la crise. L'acceptation, sous prétexte d'une réduction des inégalités, d'une régression du pouvoir d'achat notamment pour les ingénieurs et cadres ou encore d'une diminution du temps de travail sans maintien du salaire initial sont autant d'éléments qui ont permis de commencer à lever les ambiguïtés sur la stratégie dite "des priorités".

Dans notre secteur cette orientation s'est traduite notamment, par l'abandon par le SGEN de la revendication du maintien du pouvoir d'achat chez les chercheurs et ingénieurs ayant un indice égal ou supérieur à 63I, ainsi que de toutes les revendications statutaires les concernant mises en opposition avec celles des autres catégories.

Il ne fait pas de doute que cela pèse sur le niveau de mobilisation. Malgré cela, nous continuerons à tous les niveaux à nous attacher à réaliser le rassemblement le plus large chaque fois que cela sera possible. Cela implique de ne pas considérer un accord intersyndical comme une plate forme minimum et de préserver avant toute autre considération, l'expression du syndicat sur ses propres objectifs.

Autrement dit, information, clarté, franchise pour que les travailleurs puissent débattre, décider et agir en connaissance de cause.

*Approfondir  
la  
démarche  
intercaté-  
gorielle.*

- Nos relations avec le SNCS-FEN ne sont pas de même nature de par l'accord de concertation qui prévaut entre nos deux syndicats depuis 1967.

Le rapport d'activité souligne que cet accord a été l'élément moteur de toutes les luttes au CNRS et à l'INSERM ces dernières années. Il a permis, malgré le handicap historique sérieux que représente l'appartenance à des fédérations différentes, de faire converger l'action de l'ensemble des catégories.

La démarche qui est proposée dans le document d'orientation vise à faire le point sur l'accord de concertation et plus globalement d'examiner l'avenir du syndicalisme de classe parmi l'ensemble des catégories de travailleurs scientifiques qui composent les organismes de recherche.

Il s'agit là de poursuivre la réflexion que nous avons engagée il y a 6 ans déjà et de répondre aux décisions de notre dernier congrès.

Notre démarche s'appuie sur une première conviction :

— la réunion des chercheurs et des ITA au sein d'une structure syndicale unitaire des travailleurs de la Recherche Scientifique correspond à leur aspiration. Cela renforcerait notre audience en même temps que notre capacité d'intervention comme, en témoigne le succès remporté par la liste d'union lors des élections au C.A. du CNRS.

Il n'est nulle part écrit qu'il est fatal que la division syndicale se perpétue dans des syndicats différents alors que les réalités nouvelles du travail scientifique permettent de dépasser les limites du syndicalisme catégoriel que l'accord de concertation ne compense que partiellement notamment au niveau local où les difficultés se sont accrues.

Il est encore moins fatal que les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA soient les seuls à ne pas pouvoir se syndiquer à la CGT. L'accord, tacite, de 1947 entre la FEN et la CGT, ne concernait que les seuls personnels enseignants.

Chacun se rend compte des interactions permanentes entre la recherche et l'ensemble des activités socio-économiques.

Il est devenu nécessaire aujourd'hui de confronter les expériences, de confronter la recherche à la pratique et aux besoins sociaux.

Nous avons la conviction que la CGT qui est le syndicat rassemblant la plus grande partie des chercheurs publics et privés excepté au CNRS et à l'INSERM, peut jouer ce rôle d'échangeur des expériences et de promoteur des luttes dans nos secteurs (comme nous l'avons déjà exprimé en 1979 au 24ème Congrès du SNCS)

Cela peut permettre d'éviter les replis corporatistes et les impérialismes scientifiques.

Nous avons également la conviction que cette démarche ne peut pas relever d'une conception administrative. Rassembler chercheurs et ITA, se donner un outil syndical unitaire ne peut relever que d'une démarche consciente, que d'un large débat parmi les chercheurs comme parmi les ITA.

L'accord de concertation de 67 entre le SNTRS et le SNCS affirmait la nécessité d'une organisation syndicale unique et s'engageait dans un processus unitaire sur la base d'une syndicalisation non concurrentielle.

Cette clause de non concurrence a été détournée par la Direction de la FEN en implantant le SNPTES en 78.

Or, malgré l'extrême faiblesse de son influence confirmée par les dernières élections au CTP, la FEN persiste à maintenir le SNPTES parmi les ITA du CNRS.

A n'en pas douter, cela traduit sa volonté de maintenir ouverte, la possibilité d'un syndicalisme rompant avec l'orientation actuelle du SNCS en s'appuyant sur les forces qui agissent dans le SNCS pour distendre les liens avec le SNTRS, conduisant ainsi à une situation dans laquelle la CGT se trouverait isolée en restant la seule organisation à ne pas syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

Il s'agit là d'une situation grave et inadmissible. C'est une pratique de division syndicale commencée il y a 6 ans que nous n'avons cessé de dénoncer comme telle, tout en appelant la FEN à la raison. C'est dans ce sens que le Secrétariat du SNTRS avait adressé une note au Secrétariat Confédéral par l'entremise du Secrétariat de l'UGICT en 1978.

On ne peut se prétendre à la fois attaché à l'unité d'action avec la CGT et dans le même temps persister dans cette entreprise de division au CNRS. Partisans résolus de l'unité d'action avec la FEN, nous lui renouvelons notre appel à mettre un terme à la situation qui existe au CNRS en retirant son syndicat SNPTES, et nous souhaitons que notre confédération intervienne dans ce sens.

Comme FO à l'Université, la FEN se livre à des manœuvres qui ne peuvent qu'affaiblir le mouvement syndical au CNRS.

Dans ces conditions qui pourrait croire qu'un syndicat CGT accepte de se soumettre à des pratiques qui ne peuvent conduire qu'à son isolement.

Repoussant avec force les solutions administratives, militant activement pour le renforcement de l'unité d'action avec la FEN et l'ensemble du mouvement syndical, le SNTRS ne se résignera pas à l'aggravation des divisions au CNRS et à l'INSERM. Cette situation souligne la nécessité de renforcer le courant de lutte intercatégorielle dans le mouvement syndical.

Nous avons la conviction que c'est aussi l'affaire des chercheurs que représente le SNCS, d'autant plus que son Congrès de Bordeaux (fin 1983) a adopté sur ces questions une orientation claire et pleinement convergente avec la nôtre.

Le paragraphe 77 du document d'orientation propose je cite "que le Congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la demande intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale".

Pour notre part, nous sommes décidé à progresser sur ces questions, et nous souhaitons que la nouvelle direction du SNCS élue sur les bases du Congrès de Bordeaux agisse de concert avec nous.

*Avoir  
flour  
la Paix  
et le  
désarme-  
ment.*

- Cette introduction aux débats du Congrès serait incomplète si à quelques jours de la marche pour la PAIX du 28 Octobre, nous passions sous silence, une grande revendication, exprimée à l'échelle de l'humanité toute entière : LA PAIX et le DESARMEMENT.

Nous sommes confrontés à une volonté de relance de la course aux armements à un niveau véritablement démentiel.

Les stocks d'armes nucléaires accumulés au sein de chaque bloc sont suffisants pour détruire plusieurs fois la planète.

Nous vivons, particulièrement en Europe, sur un volcan atomique et toute relance de la course aux armements multiplie le risque.

La course aux armements cela se paie en chômage, en pouvoir d'achat laminé, en misère et en faim dans le monde.

De 1974 à 1982, les dépenses militaires mondiales ont doublé pour atteindre 700 milliards de dollars. On avance le chiffre de I 000 MILLIARDS pour 1985. C'est insensé.

Ces chiffres illustrent bien qu'au delà du suicide collectif qu'entraînerait un conflit nucléaire, la course aux armements, à cause des sommes énormes qu'elle immobilise a des conséquences financières, économiques et sociales de plus en plus graves pour l'ensemble des économies, à l'Est comme à l'Ouest.

Comme l'a fortement affirmé la dernière conférence des chefs de gouvernement des pays non-alignés à New-Delhi en 1983 :

*"Arrêter la course aux armements est un impératif sans lequel le développement restera toujours une utopie. Développement et désarmement aboutiront ensemble ou échoueront ensemble".*

Les dépenses militaires ont aussi des incidences très fortes sur le développement économique et le progrès social dans les pays les plus développés, où elles atteignent, pour un pays comme la France, 20 % du budget de l'Etat. Ces 20 % ont représenté pour 1982, 28 % de l'ensemble de l'activité industrielle, 32 % du budget national consacré à la Recherche.

Dans une économie qui connaît une croissance très faible, occuper un tiers de la production industrielle et de la recherche à des fins militaires pèse lourdement sur la possibilité d'investir dans les secteurs scientifique, technologique et industriel vitaux pour notre indépendance.

C'est une grande question qui nous est posée à l'heure où il est nécessaire de mobiliser les scientifiques et la recherche sur l'innovation industrielle et sociale et où l'on constate que dans des secteurs décisifs ce sont les finalités militaires qui accaparent l'essentiel des développements (laser = + de 50 % d'utilisation militaire ; composants électroniques ; les seuls développements existant actuellement sont à finalité militaire ; pour les besoins civils on importe de l'étranger).

Le problème n'est pas posé en termes de responsabilité individuelle des scientifiques pour réorienter leurs recherches, pas plus qu'il ne se pose en ces termes pour les travailleurs de l'industrie d'armement.

*Il dépend étroitement de l'engagement global de la population (dont les scientifiques bien sûr) dans la création d'un rapport de force en faveur du désarmement qui permette au plan international de modifier les choses, et au plan national de consacrer plus d'énergie et de moyens au développement civil.*

Il faut malheureusement constater que la mobilisation de la communauté scientifique et technique n'est pas au niveau de ce qu'elle devrait être, ni même de ce qu'elle a été pendant la guerre froide des années 50, sous l'impulsion d'hommes tels que Frédéric Joliot-Curie qui a été à l'origine de la création du Conseil Mondial de la Paix.

Une vague de fond secoue de nombreux pays qui dresse aux USA et en RFA, par exemple, de grandes foules dans de puissantes manifestations pour la défense de la paix.

Après un temps de retard, notre pays a connu des mouvements analogues notamment en 82 et 83 à l'occasion des initiatives prises par l'APPEL des CENT auxquelles nous avons apporté tout notre soutien. Mais il faut aujourd'hui faire plus.

A cet égard, nous regrettons que le SNCS n'ait pas jugé opportun comme nous le lui proposons, d'impulser, dans le cadre de la préparation de la Marche du 28 Octobre et bien au-delà, la mise en place de collectif de Travailleurs Scientifiques pour la paix.

La C.G.T. accorde une grande importance aux questions de la paix et du désarmement sans lesquels notre pays ne saurait développer une politique de progrès social. Elle agit, en tant que force syndicale responsable, pour

que la France se place au rang des nations qui travaillent à réduire les foyers de tension dans le monde et qu'elle prenne toute sa part des initiatives qu'exige la sauvegarde de la paix.

Contrairement à ce qui se fait dans des organismes internationaux ou dans certains autres pays, peu de recherches sont menées en France, à partir des réalités nationales, sur ces questions.

Partant de ce constat, la confédération reprenant une proposition faite au cours de notre Journée d'Étude du 20 Mars de cette année sur la politique scientifique, s'est adressée à la Direction du CNRS, estimant que ce dernier, compte tenu de son rôle dans la Communauté Scientifique et Technique et de son caractère spécifique interdisciplinaire, devrait pouvoir tenir toute sa place dans le développement de recherches nationales sur ce thème, voire en être le moteur.

Elle a donc proposé que le CNRS mette à l'étude un programme de Recherche sur la paix, et elle a fait des propositions dans ce sens.

Il s'agit d'une initiative tout à fait originale qu'il nous faut faire connaître rapidement, et très largement parmi les personnels du CNRS.

Nous pensons qu'œuvrer pour la paix, est à la source de toute démarche scientifique orientée vers un développement technologique destiné à aider le pays à sortir de la crise et à promouvoir le progrès social.

Les scientifique "aiment la paix". Ils veulent que leurs travaux servent le progrès économique et social.

Nous pensons qu'au delà des opinions politiques syndicales, philosophiques et religieuses, il est possible de les rassembler largement pour, comme l'indique l'appel à la marche du 28 Octobre que nous soutenons, "que la détente se substitue à la tension, que la négociation prévale sur les solutions de force, qu'il en émerge un accord de désarmement équilibré et que l'argent englouti pour la course aux armements soit consacré aux oeuvres de vie".





# DOCUMENT D'ORIENTATION

# INTRODUCTION

1. En tenant son congrès à la fin de l'année 1984, le SNTRS a dû faire face à plusieurs contraintes. D'abord celle de mesurer la nature des évolutions intervenues depuis la fin 1980, puis celle d'apprécier la période Mai 81-Juin 84 en essayant de ne pas la réévaluer à partir des inflexions qui sont intervenues depuis cette période.

La démarche s'est compliquée du fait qu'entre le moment où le document d'orientation a été rédigé et le moment où il a été débattu, il s'est normalement écoulé plusieurs mois qui ont été décisifs dans le cours de la politique nationale et notamment en Juin 1984 la non-participation des communistes au gouvernement FABIUS qui a marqué la fin du Gouvernement d'union des forces de gauche qui s'était constitué au lendemain Mai 81.

bis. Depuis notre dernier congrès, la situation politique a été et reste marquée par l'éviction de la coalition des partis de la droite lors des présidentielles d'avril-mai 1981 qui ont vu l'élection de François MITTERRAND. Lorsque le candidat du parti socialiste est devenu le candidat d'Union de la Gauche, dès le lendemain du premier tour, le SNTRS-CGT a été la première organisation syndicale du CNRS à appeler les travailleurs scientifiques à voter en sa faveur.

2. C'est à partir de ses orientations fondamentales et de son programme syndical que le SNTRS s'est déterminé, sans aucune réserve, pour battre la droite et en faveur d'un gouvernement d'Union de la Gauche.

3. Après les élections législatives de juin 1981 qui ont donné la majorité aux forces politiques de la gauche, un gouvernement associant pour la première fois depuis plus de trente ans toutes les composantes de la gauche a été formé. Avec toute la CGT, le SNTRS s'est félicité de ce choix conforme à la réalité des forces politiques qui ont contribué au succès de François MITTERRAND.

4. En tenant compte du caractère à la fois complexe et composite des votes contre Giscard d'Estaing, le SNTRS a caractérisé cette situation comme inédite et pouvant ouvrir la voie à des changements attendus par les travailleurs scientifiques, à la condition que ces derniers ne s'en remettent pas inconditionnellement à la seule action gouvernementale.

5. Pour le SNTRS-CGT, la question essentielle demeure celle posée dans les années 80 lors du débat qui s'est instauré sur les conditions et les moyens de sortir la France de la crise.

6. En effet, la crise n'a pas disparu avec l'arrivée de la Gauche unie au gouvernement, mais l'expérience a montré qu'un Gouvernement de la gauche unie sans l'intervention active et permanente des salariés ne peut combattre efficacement la crise.

7. Depuis 1981, l'évolution de la situation politique, économique et sociale n'a fait que confirmer ce point de vue.

8. La droite ne disposant plus du même mécanisme état-patronat qui lui avait permis de dominer sans partage la vie du pays pendant près de trois décennies a mal supporté l'alternance et supportait encore moins bien la présence de toutes les composantes de la gauche au gouvernement. Tous ces efforts ont tendu à rompre l'unité de la majorité, notamment par le biais d'une campagne anti-communiste d'une violence redoublée. De la même manière le patronat n'a cessé de faire pression sur le gouvernement pour poursuivre sa politique antérieure de régression sociale, d'accumulation de profits stériles et d'abandons nationaux.

9. De grandes réformes ont été mises en chantier par la nouvelle majorité, portées, pour la plupart, par des luttes acharnées contre le patronat. La nationalisation de neuf groupes industriels et bancaires ainsi que les lois sur l'expression des salariés dans l'entreprise marquent d'une empreinte durable la physionomie du pays, ainsi que la loi de décentralisation qui émancipe enfin les régions, ou encore le nouveau statut de la fonction publique qui jette les fondements d'une fonction publique moderne et adaptée à ses nouvelles missions.

10. Indéniablement, en presque trois ans, la nouvelle majorité a su présenter dans le domaine des réformes un bilan extrêmement riche. Reconnaître et faire connaître le caractère positif de ce bilan ne signifie nullement un acte d'allégeance, ni ne s'identifie à une démarche de parti politique, c'est une question de cohérence pour une organisation syndicale comme le SNTRS-CGT qui n'a cessé de lutter pour l'avènement d'un gouvernement de la gauche unie comme l'une des conditions pour voir la satisfaction de ses revendications garantie durablement.

11. C'est pourquoi, de la même manière, le SNTRS considère comme inacceptable les mesures d'austérité à l'encontre des salariés qui ont découlé des plans de rigueur successifs alors que cette rigueur devrait en premier lieu s'exercer à l'encontre du patronat qui persiste dans sa grève des investissements ou encore à l'encontre des groupes nationalisés qui maintiennent des stratégies allant à l'encontre de la reconquête du marché intérieur.

12. Dans une période politique marquée par une montée des antagonismes de classes aiguisés par une droite qui était à l'affût de tout mécontentement et n'a manqué aucune occasion de contester la légitimité du gouvernement de juin 84, le SNTRS a fait sienne l'appréciation de la CGT des premiers plans de rigueur : ou bien l'intervention des salariés est suffisante pour freiner les ambitions du patronat ou bien il existe un risque sérieux de ne pas voir le pays s'engager sur la voie de changements durables.

12

bis. L'année 1984 marque incontestablement un tournant : d'une part la coalition de gauche issue de la volonté de changement exprimée en Mai-Juin 1981 n'est plus, d'autre part le Gouvernement a confirmé une série d'abandons : loi sur l'enseignement, loi sur la liberté de la presse (...) et surtout un budget 1985 d'une extrême rigueur pour les salariés. D'une façon générale le Gouvernement s'est éloigné des préoccupations exprimées par le monde du travail traversé par un fort courant de déception.

13. Alors que le pays est dans une phase cruciale, le SNTRS tient à réaffirmer qu'il n'est ni le syndicat du gouvernement, ni d'aucune force politique, il définit ses positions au sein de ses instances et intervient dans les débats nationaux sur cette seule base. Indépendance ne signifie cependant pas neutralité. Le SNTRS-CGT qui s'est prononcé sans hésitation pour battre la droite en mai 1981 et en faveur de la gauche unie continuera de prendre ses responsabilités en intervenant pour que la gauche tienne ses engagements et que son programme d'action revendicative se trouve satisfait. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a analysé et analysera la politique de recherche poursuivie depuis 1981.

14. Le colloque national "Recherche et Technologie" a été un des événements majeurs survenu dans la vie scientifique et technique du pays depuis le changement de majorité. Alors que les gouvernements de droite avaient, à partir de 1969, enfoncé le recherche dans une période de régression, freinée en 1979 par des luttes d'une puissance de mobilisation inégalée, le colloque national a rendu espoir à la communauté scientifique et technique.

# UNE AUTRE POLITIQUE DE RECHERCHE ...

15. En même temps s'est exprimée pour la première fois à ce niveau, de la rencontre de deux mondes, celui de la science et du travail, autour d'un objectif : articuler le progrès social et le développement économique avec le progrès scientifique et technique. Pour la première fois, ce qui n'était que revendication a retrouvé sa place dans une réflexion d'ensemble : le statut des personnels, la reconnaissance des qualifications, l'égalité catégorielle sont abordés comme les composantes indispensables et complémentaires d'une réflexion sur le progrès scientifique. Des années de luttes se sont trouvées reconnues.
16. Fruit du colloque national, la loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique votée en juillet 1982, malgré l'opposition de la droite a posé les fondements d'une nouvelle politique de recherche.
17. L'objectif était de refaire de la France la troisième puissance scientifique. Pour y parvenir la LOP a affiché à 2,5 % en 1985 la part du PIB consacrée aux dépenses de recherche contre 1,8 % en 1980.
18. Le cadrage financier qui a été élaboré pour y parvenir fixe la croissance en volume des dépenses de recherche et développement effectuées par les entreprises à 8 % par an (dont 6 % pour les entreprises privées et 10 % pour les nationalisées).
19. La croissance en volume des crédits budgétaires doit être de 17,5 % par an et les effectifs de la recherche publique doivent s'accroître à raison de 4,5 % l'an.
20. L'orientation de l'effort devant être assurée au moyen d'une programmation thématique sous forme de programmes mobilisateurs et de programmes de développement technologique.
21. Enfin, la LOP fixe les principes de grandes réformes touchant à la fois aux institutions de la recherche, à ses structures et aux statuts de ses personnels.
22. C'est sur ces bases qu'en quelques mois l'appareil de recherche français s'est modifié en profondeur :

\* Produit intérieur Brut

## AU PLAN DES INSTITUTIONS :

23. Création d'un ministère de l'industrie et de la Recherche, remplacement du "comité des sages" par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie où sont désormais représentées les organisations syndicales, création de l'office d'évaluation des choix technologiques auprès du parlement, création du comité d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, mise en place des comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement régional.

## AU PLAN DES STRUCTURES :

24. Réforme de l'INSERM, du CNRS, du CNEKO, de l'ISTPM, de l'ORSTOM, de l'INRA...
25. Enfin, extension des garanties de la fonction publique aux travailleurs scientifiques de la recherche publique.
26. Tous ces moyens mis en rapport avec les grandes mesures telles que les nationalisations et la loi de décentralisation ont donné une physionomie nouvelle au potentiel de recherche national ainsi que des moyens nouveaux.

## AU PLAN DE LA RÉGIONALISATION :

- 26 bis. D'importantes dispositions législatives nouvelles (1) placent les organismes de la recherche scientifique et technologique, tels le CNRS, l'INSERM, l'INRA, les Universités, au cœur des politiques régionales. Ces dispositions constituent d'importants changements pour le CNRS ou l'INSERM, comme pour l'ensemble des personnels de la recherche.

Par voie de conséquence, des décisions sont arrêtées.

### Pour le CNRS et l'INSERM

- C'est la mise en place au niveau des régions :

- des délégués scientifiques du CNRS et de l'INSERM,
- des délégués régionaux du CNRS, chargés des relations avec l'industrie,
- de la confirmation avec extension des pouvoirs des administrateurs délégués du CNRS,
- des ingénieurs régionaux à l'hygiène et la sécurité pour le CNRS,
- c'est dans le cadre du schéma directeur du CNRS (1984-85-86), l'élaboration d'un "plan de localisation" fixant les "principales orientations du développement scientifique des régions". Plan insuffisamment discuté, ni par les instances scientifiques du CNRS (notamment par le Comité National), et pas du tout par les instances régionales,
- ce sont enfin des contrats associant le CNRS ou l'INSERM à la région, en cours de négociation (ou de conclusion) qui financent conjointement d'importants pôles de développement scientifiques régionaux.

### Pour l'Etablissement Public Régional (E.P.R.)

- c'est la mise en place du Comité Consultatif Régional de Recherche et de développement technologique (CCRRDT) placé auprès du Conseil Régional,
- c'est dans le cadre du 9ème Plan le financement conjoint par l'Etat et la région de contrats (Etat-Région) pour le développement des pôles scientifiques et technologiques,
- c'est la mise en place par le Ministère d'un délégué régional pour la recherche scientifique et technologique.

### A) UNE POLITIQUE NATIONALE POUR LA REGIONALISATION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE DOIT ETRE MISE EN PLACE

En veillant de ne pas reproduire au plan régional, les défauts subis au plan national quant au cloisonnement des recherches, au détournement de la recherche. Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de véritable politique régionale de la recherche sans la présence à un niveau élevé de tous les ordres de la recherche.

La recherche fondamentale est la garantie d'une recherche appliquée, efficace et d'un développement technologique à long terme. Elle doit être garantie par l'Etat mais les EPR peuvent aussi concourir à leur financement.

- (1) - La loi adoptée par le Parlement le 3 mars 1982 "droits et liberté de régions".
- La loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, du 15 juillet 1982.

Une telle politique ne peut s'élaborer qu'en croisant les efforts et les analyses des régions et des organismes nationaux de recherche avec la participation de tous ceux qui sont impliqués (représentants de la population, travailleurs scientifiques, représentants du monde économique et social).

#### B) UNE PROGRAMMATION REGIONALE DES RECHERCHES ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EST NECESSAIRE

Prenant en compte les spécificités régionales, géographiques, économiques, humaines et culturelles, cette programmation élaborée sous la responsabilité de la région est nécessairement coordonnée au niveau national.

Dans le cadre de l'autonomie des régions lorsque la mise en cohérence est effectuée, c'est l'instance régionale qui reste maître d'oeuvre de ses propres recherches ainsi programmées. L'expertise des projets et de leur réalisation doit être organisée en associant toutes les parties concernées.

La recherche et le développement technologique devant répondre aux besoins exprimés par la collectivité régionale, il convient de valoriser le potentiel régional de recherche au profit du développement économique, social et culturel de la région.

#### C) ROLE ET PLACE DU CNRS ET DE L'INSERM DANS LA REGION

Sans remettre en cause leur place et leur rôle dans la politique nationale de développement scientifique, les laboratoires du CNRS et de l'INSERM implantés dans la région peuvent AUSSI contribuer aux solutions des problèmes régionaux.

Les laboratoires du CNRS et de l'INSERM contribuent à l'inventaire régional des moyens de recherche et participent à l'élaboration du plan de développement scientifique et technologique régional.

L'examen et les éventuels soutiens des opérations régionales par les laboratoires sont du ressort des instances nationales.

Vis-à-vis du rôle et de la place des organismes nationaux, une politique de régionalisation ne peut être conçue comme un simple relai des recherches nationales pilotées par l'organisme, ni comme une régionalisation de celle-ci.

De nouveaux liens sont à créer entre les organismes de recherche nationaux et la région.

Il faut définir de nouveaux types de relations et de modalités d'interventions entre les régions, le CNRS, et l'INSERM.

TOUTES CES TRANSFORMATIONS, issues pour l'essentiel de l'aspiration démocratique exprimée lors des assises régionales et nationales, FIXENT A NOTRE SYNDICAT parmi ses nouvelles responsabilités, celle de faire vivre pleinement ses organisations régionales créées en 1972.

27. Cet ensemble a représenté pour l'essentiel une réponse positive à ce que nos congrès ont exprimé comme condition à un redressement de l'effort national de recherche en liaison avec la satisfaction des besoins nationaux.

28. Dans ce cadre nouveau il convient d'apprécier le CNRS, de mesurer les effets des réformes sur ses modes d'action et de décision.

## LE CNRS EN 1984

29. Le CNRS de 1984 est à la fois le résultat d'une évolution importante depuis près de 10 ans, et le produit rénové de la LOP. En effet, les réformes intervenues ont amplifié des tendances apparues avant 1981, et elles ont donné au CNRS l'aspect d'un organisme de recherche moderne, moderne par des structures plus démocratiques, moderne par sa capacité à répondre aux besoins nationaux.

30. Avec un budget de 7 milliards environ, le CNRS représente 20 % du BCRD.

31. Conformément à la LOP, le CNRS s'est vu doter d'un statut d'Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, ce qui par rapport à son statut antérieur vise au moins 2 effets : une plus grande souplesse de gestion puisque désormais chaque formation se voit bénéficier d'une dotation globale et peut engager jusqu'à 300 KP sans contrôle a priori. Le CNRS a été le premier établissement de la Fonction Publique à disposer de cette clause, en second lieu, le CNRS peut se doter de structure de valorisation d'un type nouveau : les G.I.P., et constituer des filiales.

32. Ces dispositions ont pour conséquence la création de nouvelles directions : la D.V.A.R., la D.I.S.T. et la Direction de l'administration de la recherche. Les 2 premières correspondent à la reconnaissance d'une mission nouvelle dans le nouveau statut.

Il faut démocratiser les nouvelles missions du CNRS au même titre que la mission recherche. Ce qui signifie qu'elles fassent partie de la vie même des laboratoires et non pas exclusivement de l'activité "directoriale" du CNRS.

33. Pour conduire à bien toutes ses missions, le CNRS dispose d'un potentiel unique :

## LES RESSOURCES HUMAINES

34. En raisonnant à partir de l'état apparent des qualifications dans la population totale du CNRS (chercheurs + ITA) environ 24.284, on compte 15.228 personnes qui ont un niveau  $\geq$  à bac + 3, soit 63 % de cette population. Avec bac + 2 c'est 75 % de la population avec 18.192 personnes.

35. Les chiffres sont aussi parlants si on considère que les ITA :

En fin 1983, sur 14.779 on compte :

5.723	>	=	bac + 3	soit	39 %
8.687	>	=	bac + 2	soit	59 %
11.733	>	=	bac	soit	79 %

36. Toute cette richesse humaine se trouve répartie dans près de 1 500 formations, soit le plus grand réseau scientifique pluridisciplinaire du pays, auquel il faut ajouter la gestion de grands outils tels les accélérateurs d'orsay, ceux de Grenoble ou Strasbourg, le Ganil, S.N.C.I., l'I.R.A.M., ... qui rendent le CNRS comparable à une grande entreprise, surtout si on ajoute les centres de documentations, la politique d'édition, et l'EX-SERDAV devenu "CNRS audio-visuel".

37. Enfin, les relations entre le CNRS et l'ensemble de ses partenaires sociaux et économiques se sont amplifiées dans la dernière période :

## LES RELATIONS ENTRE LE CNRS ET L'INDUSTRIE

38. Elles se concrétisent sous la forme d'accords-cadres, de contrats, d'actions thématiques programmées dites "de transferts de technologies" de groupements d'intérêt scientifique. En incluant la possibilité de créer des filiales, le CNRS dispose au total d'une gamme de possibilités tout à fait étonnantes.

39. Si le principe n'est pas nouveau, son ampleur est nouvelle. Le CNRS a passé des accords avec Saint-Gobain, avec le centre technique des industries mécaniques (CETIM) avec l'institut des textiles français (ITF), avec Rhône-Poulenc, avec Pasteur-fondation, avec Roussel-Uclaf, avec le centre technique du bois, avec l'EDP, avec Renault ; sont en cours des accords avec le SNEA (Elf Aquitaine), avec Usinor, avec le CEA, avec PUK, avec Air-liquide, avec la SNIAS. Il faut ajouter que le CNRS a passé des accords de coopération étendue, de nature différente de ceux qu'il avait dans le passé, avec des partenaires publics, notamment les organismes de recherche : l'INRA, l'INSERM, le CNEXD, l'AFME (agence pour la maîtrise d'énergie), le BRGM, l'ORSTOM. En tout, plus de 20 accords.

40. Les accords cadre stipulent au moins une réunion annuelle des états majors qui ont à définir un programme général et les moyens pour les supporter.

41. A côté des accords-cadres, 64 contrats ont été passés en 1983 avec l'industrie.

Les accords et les contrats signés par le CNRS doivent faire l'objet d'une large concertation entre les organismes contractants, associant les conseils de laboratoires, les comités d'entreprises et les syndicats des salariés de chaque organisme.

41 bis. Si l'on peut se féliciter des accords entre le CNRS et l'industrie qui vont permettre de développer les recherches susceptibles de déboucher à court terme sur des applications technologiques importantes, le SNTRS considère qu'il faut cependant :

1 - s'assurer que le contenu des contrats soit le plus transparent possible au niveau des conseils des laboratoires de recherche du CNRS engagés dans ces contrats,

2 - veiller, pour préserver le rôle du CNRS dans l'initiative de recherche fondamentales, à ce que les travaux de recherches à long terme ne pouvant bénéficier de tels contrats ne soient pas pénalisés.

42. Dix groupements scientifiques ont été créés en 83. Il faut ajouter les procédures de mises à disposition (40 en 1982) et près de 100 consultants auprès des PMI ou de grandes entreprises.

43. Depuis 2 ans, le CNRS essaie de stimuler une politique de dépôt de brevets, on en a comptabilisés ~ 70 en 1983 (on estime que lorsque le CNRS dépose un brevet, il génère 3 industriels).

44. Il ressort de cette rapide description des moyens d'action du CNRS, qu'à la différence d'autres systèmes de recherche, le CNRS n'est pas une simple addition de laboratoires qu'il suffirait de comptabiliser pour en mesurer le potentiel. Son organisation en établissement national lui confère une grande cohérence, car, d'une part, il est relié aux évolutions pluridisciplinaires du champ de connaissances, et d'autre part, il est corrélié sur les grands programmes prioritaires de la loi d'orientation ainsi que sur les objectifs industriels. Ainsi les CRIN fonctionnent comme des espaces d'échanges permanents avec le milieu industriel à partir duquel certains axes de recherche peuvent être stimulés.

44 bis. Le SNTRS doit être attentif à la structuration du CNRS par secteurs scientifiques (sectorisation). L'absence de démocratie dans cette structuration pourrait rigidifier le fonctionnement du CNRS donc remettre en cause, à terme, ses missions. Les échanges interdisciplinaires, l'application du statut des agents, la régionalisation se verraient freinés sinon bloqués dans leur évolution.

Sans être a priori contre toute organisation de la recherche par grandes disciplines scientifiques, le SNTRS continue à proposer un CNRS pluridisciplinaire avec la recherche d'un juste équilibre entre le développement autonome de chaque science et son évaluation par l'apport

\* Club des relations industrielles, qui sont désormais ouverts à des représentants syndicaux des branches concernées

pluridisciplinaire. D'ailleurs les missions de valorisation et d'information ne se conçoivent guère en dehors de la pluridisciplinarité.

45. Le CNRS dispose d'une flexibilité qui réside dans sa capacité d'autotransformation en fonction des conjonctures. Il fonctionne comme un grand observatoire des mutations socio-économiques tout en disposant des moyens de les intégrer dans le champ de ses programmes scientifiques.

46. Le CNRS est ainsi seul organisme capable de maîtriser des programmes interdisciplinaires cohérents.

47. Le degré de flexibilité du CNRS ne trouve ses limites que dans les moyens en hommes et en matériels qui lui sont consacrés. On mesure l'intérêt et la place qu'il occupe dans une optique de redressement industriel comme celle pour laquelle la CGT lutte. De même, le CNRS est capable d'une présence active dans la coopération internationale et en particulier autour de grands outils scientifiques. Ce sont près de 4 280 boursiers qui ont été accueillis dans les formations, en s'appuyant sur la Loi de l'Enseignement Supérieur.

48. Le CNRS et l'Université représentent deux grandes institutions qui ont connu dans les dernières années des rythmes d'évolution dissemblables. Leur mission respective a fait l'objet d'une réévaluation qui continue d'être en débat.

49. Sans remettre en cause le principe de cette relation particulière avec l'Université, le SNTRS-CGT estime nécessaire de la faire évoluer.

50. Si l'enseignement et la recherche doivent entretenir un lien privilégié, il est souhaitable que ce lien s'exprime d'abord par la capacité de l'Université à soutenir ses propres besoins, ce qui permettrait une véritable liaison à la différence de ce qui se passe généralement où l'Université ne semble pas avoir les moyens de son autonomie dans ce domaine. C'est naturellement à l'Université qu'il appartient de se doter des structures d'évaluation propres à garantir le niveau de ses formations.

51. Sur ces bases, il semble que les critères d'association avec les équipes universitaires devraient être rapidement approfondis en tenant compte des évolutions intervenues pour chacun des partenaires, de même que devraient être recherchées de nouvelles formes de coopération mieux en rapport avec les besoins nationaux, notamment en formations d'ingénieurs.

52. L'Université possède l'avantage d'être bien répartie dans l'hexagone, elle est sans doute l'institution la mieux à même d'opérer la liaison entre région, formation, recherche et production. Mais, paradoxalement, son potentiel le plus actif de recherche est totalement soumis aux politiques nationales définies par le CNRS (par le biais de l'évaluation du comité national et des subventions qui en découlent).

53. Le SNTRS voit dans la capacité de coopérer du CNRS, sous des formes multiples avec différents partenaires socio-économiques, un des fondements d'une relation plus saine et plus efficace avec l'Université qui pourrait se trouver plus fortement sollicitée et par l'expérience du CNRS et par les besoins de formation dont il est un des interprètes. Le rôle des Universités pourrait s'en trouver revalorisé de même que leur capacité à former les ingénieurs et les cadres dont le pays a un besoin crucial.

54. Avancer sur ces questions ne conduit pas pour autant à accepter que le CNRS décide unilatéralement de remettre en cause ses associations, surtout lorsqu'il risque ainsi de provoquer une déchirure du tissu scientifique sur des critères débattus nulle part. La concertation est le seul gage d'efficacité, elle devrait associer outre les instances respectives de chacun des partenaires, les organisations syndicales des établissements concernés.

55. Le SNTRS ne sépare pas cette réévaluation des critères d'association d'une prise en compte des modes de direction des formations universitaires, qui reste encore trop nombreuses à perpétuer dans les équipes des rapports sociaux fondés sur des conceptions quasi féodales. En même temps qu'il est nécessaire de bien réfléchir sur les coopérations, leur forme et leur contenu, se pose le problème de leur consistance et celui de leur efficacité.

55

bis. Le CNRS se doit de faire participer les organisations syndicales locales et nationales, à l'élaboration des objectifs scientifiques et à l'attribution des moyens aux Universités. Le SNTRS-CGT veillera à ce que tout agent CNRS affecté aux Universités bénéficie des conditions de travail (accueil, environnement, développement des activités sociales de restauration, sécurité, etc...) identiques à celles dont bénéficient les personnels affectés à des groupes de laboratoires propres au CNRS.

## L'INSERM en 1984

L'INSERM a été le premier établissement de Recherche transformé en EPST.

La LOP a réaffirmé sa mission de Recherche en Santé en plus des quatre nouvelles missions identiques à celles du CNRS et des possibilités de valorisation par le biais de structures (GIP et filiales...).

Cette mission de Recherche en Santé publique confère à l'INSERM la particularité de contribuer à la connaissance et à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

Pour mener à bien ces missions, l'INSERM dispose d'un budget initial de 1,3 milliards de francs en 1984 ; de 2.600 ITA et 1.500 chercheurs répartis dans 250 formations sur le territoire national. Plus de 50 % des personnels INSERM (ITA + chercheurs) ont un niveau de qualification plus grand ou égal au BAC + 3, + de 60 % une qualification plus grande ou égale au BAC + 2 et 80 % une qualification égale ou supérieure au BAC. Si on ne considère que les ITA, ces chiffres se répartissent comme suit : sur 2.462 ITA on compte :

556 ayant une formation = ou sup. à Bac + 3 (soit 22,5 %)

992 ayant une formation = ou sup. à Bac + 2 (soit 40,3 %)

1680 ayant une formation = ou sup. à Bac (soit 68,5 %)

Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux du CNRS. Il est probable que la très forte féminisation de notre secteur en soit une des explications majeures.

Enfin, les relations entre l'INSERM et l'ensemble de ses partenaires sociaux et économiques se sont amplifiées dans la dernière période :

Les relations entre l'INSERM et la CNAMTS. En 1983, l'INSERM a signé une convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) pour développer une coopération sur les recherches ayant un impact sur le système de santé et de protection sociale. Cette convention s'est traduite concrètement en 1983 par un budget de 25 millions de francs confié à l'INSERM par la CNAMTS et devant se répartir selon trois rubriques :

- Soutien de recherches menées à l'INSERM dans des domaines définis :

- santé publique et socio-économie de la santé,
- handicaps et maladies invalidantes,
- traitement du diabète,
- évaluation des innovations,
- optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques.

- Prise en charge de Contrats de Recherche Externes (CRE) (30 sur 170 en 1983)

- Actions Concertées de formation et d'information.

Il n'est pas mauvais que les Caisses d'Assurance Maladie aient une conception dynamique de leur rôle et considèrent notamment que la prévention fasse partie de leur mission. En cela, leur participation financière à des recherches peut se justifier mais à condition que les thèmes de recherche soutenus soient décidés par les intéressés et que les représentants des travailleurs soient partie prenante de ces décisions ; un bilan de contrôle a posteriori est également nécessaire.

De plus, certaines Caisses Régionales d'Assurances Maladie ont déjà développé des coopérations directement avec les directeurs d'Unité depuis plusieurs années : là aussi une transparence s'impose (vis-à-vis de l'INSERM, des conseils de laboratoire et des caisses), d'autant plus que souvent le financement ainsi obtenu a servi à payer des hors-statut.

A ce sujet, le SNTRS doit être attentif aux crédits de vacation donnés dans les CRE : certains sont clairement affichés comme devant payer du personnel pour soutenir le contrat et pendant toute la durée du contrat.

La recherche médicale, plus qu'au CNRS, connaît un nombre important de hors-statuts dans les laboratoires. Il est urgent que le problème des associations loi 1901 (associations dont la CGT ne peut remettre en cause l'existence) se règle comme nous le demandons depuis des années : en terme de relations transparentes avec contrôle démocratique entre ces associations et le service public (conseils d'administration et conseils scientifiques des partenaires saisis ; mise en place de comités d'entreprise avec élections sur listes syndicales dans les associations). Le SNTRS doit mettre tout en œuvre pour aller dans ce sens.

Pour ce qui est des personnels, il faut qu'ils puissent bénéficier de statuts qui garantissent une bonne couverture sociale et des rémunérations comparables à celles des personnels des laboratoires privés.

### Relations INSERM - Direction Générale de la Santé :

Une concertation s'est engagée entre l'INSERM et la D.G.S. (au Secrétariat d'Etat chargé de la santé) depuis 1982.

Elle s'est traduite par la mise en place de groupes de travail ayant pour but de faire des propositions communes et la programmation d'une rencontre annuelle pour faire le point des relations.

Il est souhaitable que cette coopération se concrétise rapidement ; le SNTRS, avec la CGT, doit prendre toute sa place en faisant des propositions pour le déve-

loppement des recherches dans le domaine Santé-Travail notamment. Seules deux unités de l'INSERM se consacrent exclusivement à ce thème (12 autres y contribuent partiellement).

De façon plus générale, le SNTRS à l'INSERM, avec la dimension interprofessionnelle que peut lui apporter la CGT, doit approfondir sa réflexion sur le besoin de développement de l'épidémiologie, en terme de relations étroites avec les entreprises notamment.

### Relations INSERM - autres organismes de recherche

- Un accord CNRS-INSERM est intervenu en 1983. Il a le mérite de clarifier les situations financières et administratives des laboratoires qui avaient jusqu'à présent une double tutelle, cependant l'INSERM doit continuer à collaborer sur des thèmes de recherche fondamentale avec le CNRS et ne doit pas concevoir de recherche soutenue par l'INSERM que dans ses propres structures. Les CRE sont un volet d'action dans ce sens, les Unités de Développement Concerté également, ainsi que les personnels INSERM hors unité.

- De même que pour le CNRS, une évolution des relations est nécessaire entre l'INSERM et l'Université.

- Pour l'INSERM plus spécifiquement un resserrement des liens avec les centres hospitaliers dans de bonnes conditions doit rester une préoccupation constante du SNTRS ; il nous faut être attentifs à la conjonction de plusieurs problèmes ; notamment les difficultés importantes que rencontrent les unités dirigées par les hospitalo-universitaires et le trop faible taux de recrutement de médecins parmi les chercheurs.

### Relations INSERM - industrie :

La mission de la valorisation économique de l'INSERM fait état de 15 à 17 brevets déposés par an depuis 1981, d'une centaine de contrats signés avec l'industrie, de 300 projets de valorisation économique (médicaments, bioréactif, GBM) et de 2 GIP à l'étude, dont un associant l'Université de Saint-Etienne, l'INSERM, le ministère du Temps Libre de la Jeunesse et des Sports et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne sur " l'effet de l'exercice sur le système cardio-respiratoire et les tissus de soutien ".

## ... A CONDITION DE POURSUIVRE L'EFFORT DE REDRESSEMENT

<p>56. S'il est vrai que depuis 1981, un redressement sensible de l'effort de recherche a été programmé, il n'en demeure pas moins qu'il reste insuffisant pour remettre à niveau les moyens des formations fort éprouvées durant les périodes de récession. Surtout que les moyens réels des formations ont été diminués par deux vagues successives de régulation.</p> <p>57. Le SMTRS considère l'aspect financier comme décisif, car si les équilibres budgétaires ne sont pas respectés le risque est grand de transformer beaucoup de réformes positives en leur contraire.</p> <p>58. L'effort de redressement prévu par la loi a été sérieusement contrarié par la politique de rigueur, ainsi que par le refus patronal d'investir dans le progrès scientifique et technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le budget de la recherche a progressé en volume de 3,4 % en 1981, de 1,9 % en 1982 et de 8,7 % en 1983 au lieu des 17,8 % prévus par la LOP.</li> <li>- la dépense intérieure de recherche et développement de l'industrie s'est accrue en volume de 6,9 % en 1981, 4,1 % en 1982 et estimée 4 % en 1983.</li> <li>- l'annulation de crédits pour 1984 décidée par le ministère du budget va amputer de 11 % les moyens du CNRS et de 6 % ceux du budget civil.</li> <li>- l'emploi scientifique menacé :</li> </ul> <p>.. Au niveau de l'emploi scientifique, le retour à une croissance différenciée des emplois, au détriment des ITA met en cause l'environnement technique de la recherche et son équilibre catégoriel.</p> <p>Substituer à une politique d'embauche, une politique de redéploiement des emplois revient à ne plus assurer le renouvellement en savoirs et en jeunesse dont la dynamique des laboratoires ne peut se passer.</p>	<p>Plus généralement, c'est la reconnaissance du rôle des ITA qui se retrouve posée dans cette nouvelle stratégie affichée depuis la fin 83.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- laisser les travailleurs scientifiques avec un statut améliorant leurs garanties et leurs droits, mais sans aller jusqu'au bout des mesures d'égalité catégorielle et de reconnaissance des qualifications. c'est compromettre la dynamique sociale de la recherche.</li> <li>- consentir de nouveaux prêts au patronat sans se donner la possibilité d'intervenir sur leur utilisation, revient à encourager la spéculation et à favoriser les gâchis.</li> <li>- juger la rentabilité des entreprises nationalisées à partir de critères essentiellement financiers ne permet pas d'influencer la stratégie dans le sens voulu en 1981 : la reconquête de notre marché intérieur et de notre compétitivité.</li> <li>- alors que les nationalisations ont placé sous le contrôle de la nation (état et entreprises publiques) 80 % de l'effort national de recherche, le comportement des entreprises nationalisées reste celui de multinationales et de monopoles qui refusent de faire bénéficier les partenaires français de leurs recherches, ou qui n'envisagent leurs capacités de recherches que sous forme d'une monnaie d'échange dans de futurs partages de marchés.</li> <li>- ainsi la stratégie qui a conduit naguère THOMSON à ne pas industrialiser le vidéo-disque domine encore les politiques industrielles des groupes nationalisés.</li> </ul> <p>59. Poursuivre dans cette voie conduirait à annihiler les efforts consentis en 1981 et à renoncer à surmonter la crise.</p>
---	---

## LA VIE DU SYNDICAT

60. Le développement de la CGT au CNRS est une garantie pour que soient défendus les intérêts des travailleurs scientifiques et pour que le CNRS soit préservé en tant qu'organisme de recherche fondamentale.

61. Maintenir les objectifs de la LOP dans l'esprit du colloque national appelle un syndicat CGT encore plus puissant ; c'est-à-dire capable de propositions et en état d'organiser les luttes syndicales nécessaires pour progresser. Cette puissance s'exprime en adhérents plus nombreux et se mesure en influence dans les élections, ce qui rend indispensable la poursuite de l'effort entrepris depuis les deux derniers congrès pour renforcer le syndicat, principalement par le développement de la démocratie syndicale ; il revient à chaque adhérente et adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités.

Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits.

Notamment, les délais de la C.E. et du C.S.N. ainsi qu'un compte rendu des rencontres avec les autres organisations syndicales doivent être portés à la connaissance des adhérents par l'intermédiaire de la presse du syndicat.

L'exigence salutaire d'une démocratie syndicale dynamique n'a rien à voir avec les formalismes qui consistent à réunir deux ou trois instances parfois plus avant de prendre une décision. Cette confusion entre mode de fonctionnement démocratique et abus des structures devient un obstacle à l'activité syndicale quand elle ne confine pas à la bureaucratie. Il faut assouplir sans aucun doute les modes de fonctionnement - la seule condition de ne pas affaiblir la démocratie syndicale.

Ces orientations n'ont de sens que si elles visent à élargir la participation des personnels à la vie syndicale de manière à pouvoir agir avec eux et non malgré eux.

Le syndicat, c'est l'affaire des travailleurs, son rôle est de les défendre et de les organiser pour se défendre. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.

Notre crédibilité, notre capacité à gagner, notre audience reposent toutes sur le renforcement du syndicat et l'une des conditions de ce renforcement c'est que les ITA se reconnaissent dans le syndicat et qu'il soit vraiment leur affaire.

62. Le rôle des élus s'est modifié à la mesure de l'élargissement des prérogatives de chacune des instances, qu'il s'agisse du Conseil de Laboratoire, du Comité National où il est revalorisé, ou du Conseil Scientifique, du Comité Technique Paritaire et du Conseil d'Administration où il est nouveau. Il faut y ajouter les responsabilités régionales ou départementales liées à l'élargissement des pouvoirs régionaux en matière de politique scientifique.

Les nouveaux droits des salariés dans les entreprises publiques et privées devraient permettre des échanges fructueux entre syndicats d'entreprises à propos des problèmes d'emploi, de recherche, de formation, de modernisation, de développement régional...

Il en est de même avec les syndicats de salariés des collectivités locales, des communes. Il y a là matière à concrétiser et à enrichir notre démarche "au plus près des travailleurs" et de la population.

63. Les candidats du syndicat une fois élus sont responsables devant les personnels qui les ont choisis et leur rendent régulièrement compte de leur mandat. C'est avec les personnels qu'ils définissent leur activité dans les instances, en même temps qu'ils contribuent à enrichir le syndicat de leur expérience. En retour ce dernier a la responsabilité d'apporter aux élus toute l'aide et la réflexion collective qui leur est nécessaire.

64. Dans l'effort pour ouvrir plus le syndicat, une attention particulière doit être apportée à l'organisation sectorielle du syndicat, décidée par le dernier congrès. Cela demande de faire vivre les articulations indispensables entre les élus du Comité National, ceux des Conseils de Laboratoire et les sections syndicales autour des politiques scientifiques des départements pour être en état d'appréhender et de prévoir les évolutions thématiques, et leurs effets sur le potentiel des laboratoires, sur les plans de formations nécessaires, et plus globalement sur la politique de l'emploi.

64 bis. Face aux prérogatives croissantes attribuées par le CNRS aux départements scientifiques, et entre autres en ce qui concerne les carrières des ITA, notre syndicat doit se doter de moyens permettant de nous comporter en interlocuteurs et intervenants efficaces au niveau de chaque secteur scientifique. Les élus au Comité National devraient y jouer un rôle décisif. Le Congrès donne mandat à la future direction pour susciter une réflexion et prendre les mesures concrètes allant dans ce sens.

65. Le renforcement du syndicat passe par une juste mesure de ce qu'est devenu le CNRS en 1984 en ce que sont les catégories socio-professionnelles qui le composent. Le dernier congrès s'était livré à une analyse approfondie de chacune de nos catégories mais dans la pratique la progression vers un syndicalisme réellement adapté à ces spécificités se fait lentement. Cette difficulté explique en partie que le SNTRS n'ait pas su profiter pleinement du courant d'embauche des années 81-82.

66. L'avenir du SNTRS dépend étroitement de sa capacité à répondre à la diversité des préoccupations des personnels composant le CNRS et en particulier, celles des ingénieurs et des techniciens supérieurs qui composent la majorité. Des pas importants ont été faits, mais le Syndicat doit continuer son effort pour le mettre en état de mesurer les évolutions, les inflexions qui se produisent au niveau des activités scientifiques, avec les conséquences qu'elles ont dans les relations entre le CNRS et le monde socio-économique et scientifique qui l'intéresse et les conséquences sur les personnels et leurs activités professionnelles.

"Le SNTRS doit également être au plus près des revendications spécifiques des personnels féminins, notamment pour leur assurer une égalité de déroulement de carrière, leur garantir une place entière dans le fonctionnement de la recherche, de là l'importance de faire vivre un secteur féminin à l'intérieur du syndicat".

67. Les sections sont aussi des lieux privilégiés pour offrir aux collègues des espaces où ils peuvent aussi venir débattre de ces problèmes.

68. Le 16<sup>e</sup> congrès du SNTRS-CGT appelait à poursuivre la réflexion sur l'avenir de nos relations avec le SNCS-PEN en partant de l'accord de concertation, le 17<sup>e</sup> congrès a été l'occasion de faire le point sur ces questions en constatant, d'une part "l'aspiration générale des personnels à l'unité exprimée dans la revendication d'un statut unique, l'évolution intervenue dans le travail scientifique et son organisation", et d'autre part, "la situation particulière dans laquelle se trouvent les chercheurs du CNRS et de l'INSERM qui sont les seuls chercheurs de tous les secteurs publics et privés à ne pas être syndiqués à la CGT".

69. Lors de son dernier congrès, le SNCS-PEN a abordé la question en ces termes : "(...) Aujourd'hui, le chercheur ne peut se définir en lui-même. Il se définit dans les rapports au travail au sein des équipes.

*Le chercheur n'est pas seul à agir et décider. L'ingénieur, le technicien, l'administratif, l'ouvrier non plus. Seuls leurs rapports dans les apports propres de compétences sont capables de progrès. Cela doit être pris en compte dans la vie syndicale dans toute sa complexité, notamment sans gommer la réalité des rapports hiérarchiques.*

*Ne pas prendre en compte ces réalités dans nos pratiques, ne pas maîtriser dans nos stratégies les mouvements qui se produisent, reviendrait à reproduire un syndicat de chercheurs qui serait rapidement la proie facile d'un corporatisme étroit. Peut-être resterait-il "fort", mais d'une force sans âme. Il entrainerait alors les Chercheurs à une vision étriquée des choses tentant de soustraire leur intervention dans le mouvement de la société, en les repliant sur leurs seuls problèmes catégoriels. La politique, y compris de recherche, se ferait sans eux, même s'ils gardaient l'illusion qu'ils y jouent un rôle. La recherche y perdrait avec eux.*

*Il est donc de notre devoir d'être porteurs dans le débat de fond, à partir des réalités produites par notre histoire syndicale, des mutations à faire accomplir au SNCS. C'est l'avenir du syndicalisme chercheur qui se construit aujourd'hui dans le SNCS et qu'il faut faire converger plus fortement avec celui des ingénieurs, techniciens et administratifs et leur SNTRS-CGT (...)*

*Il nous faut avancer, pour une meilleure solidarité des catégories des établissements publics, pour l'ouverture aux réalités socio-économiques, pour jeter les bases d'un nouveau type de syndicalisme intégrant ces questions. Bien entendu, il ne peut s'agir d'une démarche symbolique ou administrative, en aucune manière il n'est question de se substituer au travail de construction des rapports de force, mais signifie clairement qu'il faut s'engager à la résolution de ces problèmes au risque de voir périlcliter notre influence ou de renforcer le courant sensible à la gestion de la crise. Poser donc la question des insuffisances liées à la division d'un syndicalisme catégoriel est donc bien d'actualité. Ce qu'il faut à partir de là, c'est proposer des solutions permettant de faire évoluer la contradiction vers un dépassement. Avec le souci de renforcer le courant syndical qui s'est rassemblé dans le soutien à la liste d'union pour les élections au conseil d'administration. Ce courant syndical est la première force au CNRS, avec 34,4 % des voix (...)*

*Au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA, la signature d'un accord de concertation avec le SNTRS-CGT qui permettait une action commune ITA-CHEERCHEURS, sa confirmation et son renforcement ont contribué à mieux cerner une démarche originale, dans le mouvement syndical français, de formations n'appartenant pas aux mêmes fédérations, mais développant un accord lié à leur appréciation commune du rôle des organismes de recherche.*

*Suffit-il maintenant d'en rester à l'accord de concertation tel qu'il est ? La question est ouverte. Au 27 congrès, en affirmant et en approfondissant l'orientation actuelle, de faire un pas en avant, tout en signifiant clairement la place du SNCS dans la FEN"*

*(Extrait de la motion Unité et Action adoptée majoritairement par le 27<sup>e</sup> Congrès du SNCS)*

70. La question vaut d'être posée. Signé il y a 17 ans, l'accord de concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socioprofessionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme.

71. Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité, au contraire, il est préjudiciable à la démarche intercatégorielle préconisée par les deux syndicats parce qu'il sépare arbitrairement les catégories de travailleurs scientifiques selon des critères dépassés.

72. Alors que le développement des sciences résulte aujourd'hui de la mise en mouvement complémentaire des outils, des théories et des politiques. Cette complémentarité fait défaut au SNCS comme au SNTRS et n'est pas vraiment compensée par l'accord de concertation.

73. Pour ces raisons, le SNTRS considère qu'on ne peut en rester à l'accord de concertation au risque de perdre progressivement les avantages que sa dynamique a pu procurer à chacun des syndicats.

74. De plus, le maintien d'un syndicat FEN parmi les ITA du CNRS crée une situation dans laquelle la CGT se trouve isolée en restant la seule organisation à ne pas syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

75. Ainsi, la clause selon laquelle le SNCS et le SNTRS s'engageaient à ne pas déborder leur champ de syndicalisation a été détournée par la FEN, pour laquelle cette clause est nulle.

76. Le SNTRS constate que malgré les appels qu'il a adressés à la FEN depuis 6 ans, cette dernière a choisi de rester parmi les ITA, ce qui le met en situation de prétendre à syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques, y compris le contractuels de physique nucléaire (lorsque le SNPCEN aura décidé de se dissoudre à l'issue de l'intégration des personnels dans le nouveau statut).

77. Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-PEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale.

78. Le SNTRS-CGT demeure profondément attaché à l'unité d'action syndicale comme seul moyen pour réaliser des avancées sociales importantes génératrices de transformations économiques, sociales et politiques.

79. Tout en agissant pour réaliser cette unité, il ne conditionne si son activité, ni ses initiatives à l'accord des autres organisations, au contraire, tout progrès dans cette direction suppose que l'opinion du syndicat soit donnée en permanence aux personnels sur ce qui permet de faire progresser l'action unitaire et sur ce qui peut la freiner. Cette attitude active et réaliste est d'autant plus fondée que les possibilités ouvertes concernant les transformations profondes des structures économiques et sociales, des rapports sociaux, créent des responsabilités nouvelles aux organisations syndicales en appelant les travailleurs scientifiques à intervenir sur le contenu de l'unité et pour sa réalisation.

80. Avec la CGT, le SNTRS continuera d'agir dans ce sens en tenant compte des positions et des attitudes réelles des différentes organisations au plan national comme au plan local.

81. En ce qui concerne la CFTD, son orientation, baptisée "recentrage" dès janvier 1978, s'est accentuée depuis l'accession de la gauche au pouvoir politique. Au nom de "réalisme", ses positions sur les problèmes de l'emploi, de la durée du travail comme sur ceux du pouvoir d'achat et de la politique industrielle sont profondément marquées par l'idée que la crise est fatale et sans solution nationale. Sur ces bases, la tendance de la CFTD est plutôt à s'inscrire dans la crise qu'à agir pour la surmonter. La droite et le patronat sont souvent épargnés alors qu'ils mettent systématiquement en cause les avancées pour lesquelles le mouvement syndical s'est battu. Qui plus est, la CFTD fait pression sur le gouvernement pour limiter la portée de ces avancées.

82. Au CNRS et à l'INSERM cette orientation de gestion de la crise s'est traduite notamment par l'abandon de la revendication du maintien du pouvoir d'achat pour les chercheurs et les ingénieurs ayant un indice égal ou supérieur à 631 IMM ainsi que de toutes revendications statutaires les concernant (reclassement, revalorisation), mises en opposition avec celles des autres catégories.

83. Dans une période où la cohésion des forces de gauche syndicales et politiques autour des objectifs de mai 1981 est indispensable, il est préoccupant d'entendre la direction de la CFTD tenir des propos anti-unitaires.

84. Le SNTRS-CGT agira pour que la CFTD revienne sur des orientations de classe en recherchant l'unité à chaque fois qu'elle permettra de faire progresser les revendications des travailleurs scientifiques.

85. Quant à la CGC, elle s'affiche ouvertement depuis Mai 81 comme relais des partis de droite. Délaissant "l'apolitisme" dans lequel elle affectait de se draper, elle n'a depuis lors cessé d'appeler les catégories qu'elle influence à résister contre les changements en cours et à lutter contre tout développement de la démocratie sur le lieu de travail.

86. Au CNRS et l'INSERM, l'activité du SNTRS-CGC vise pour l'essentiel à dévoyer dans ce sens les divers mécontentements qui s'expriment parmi les personnels, en s'appuyant sur les insuffisances notoires rencontrées dans la mise en oeuvre de la politique gouvernementale.

87. Force Ouvrière oriente plus ouvertement encore son action dans ce sens. Cette attitude est très nette dans la Fonction Publique.

88. Dans l'Université, nos relations avec le SNESup-FEN, ont très nettement marqué le pas. La tendance persistante à mettre les syndicats CGT au même plan que les autres syndicats ne va pas dans le sens d'une meilleure concertation pour avancer des objectifs d'actions unitaires.

89. Le SNTRS-CGT continue d'être attaché à une politique de concertation avec le SNESup. Au-delà de quelques initiatives nationales ponctuelles elle reste à mettre en oeuvre. Nous en avons la volonté.

89 bis. "L'UNSES et le SNTRS, sur la base des orientations fondamentales de la CGT, renforceront leur collaboration, notamment pour faire avancer la réflexion concernant les liens Enseignement-Recherche et la collaboration CNRS-Université. Ils développeront ensemble les luttes communes aux deux organisations.

## L'ACTIVITE INTERPROFESSIONNELLE

90. Les Unions départementales et locales.

Malgré les progrès réalisés, en particulier à l'occasion des Assises Régionales Recherche et Technologie, la caractéristique générale est un engagement encore insuffisant du Syndicat dans l'activité interprofessionnelle. Cela traduit une tendance persistante au repli corporatiste dommageable pour les travailleurs du CNRS et de l'INSERM.

L'activité interprofessionnelle doit interpeller beaucoup plus nos sections syndicales car au-delà des principes de solidarité du monde du travail se pose un problème essentiel de survie à terme de nos entreprises.

En effet l'effort National de recherche ne peut s'accroître en volume que si la Production des richesses dans le pays s'accroît. Nous sommes donc directement concernés par ce qui se passe dans tous les secteurs de Production et nous y avons intérêt.

De même, en échange nous avons des comptes à rendre à l'ensemble du monde du travail sur l'usage de la part du PIB que nous consommons, car notre action doit avoir des répercussions bénéfiques sur les conditions de travail et de vie des gens.

C'est à partir de la prise de conscience de cet intérêt mutuel, que l'on pourra aussi se poser la question de la finalité sociale de la recherche et de tisser à notre manière des liens nouveaux industrie recherche.

De plus, en ne participant pas à l'activité interprofessionnelle, le Syndicat se prive d'une expérience de lutte considérable, et se coupe du reste des travailleurs auquel il n'apport pas non plus sa propre expérience.

91. Il ne suffit pas de répéter que la Recherche est une question nationale, concernant tous les travailleurs, il faut le traduire.

92. Un effort particulier doit être développé par chaque section syndicale pour qu'elle prenne toute sa place dans l'activité de l'Union locale comme de l'Union départementale.
93. L'U.G.I.C.T : Le poids de l'Histoire, des mentalités et des cultures issues de la révolution industrielle et les formes de luttes menées dans le monde ouvrier d'hier, constitue un frein dans l'activité syndicale d'aujourd'hui en direction des ICT et en particulier des jeunes diplômés.
- Seule dans un premier temps une organisation syndicale spécifique est capable de redresser la situation et de jeter les bases de la CGT de demain.
- Mais il faut faire vite, c'est une question de survie pour la CGT toute entière. Le SNTRS de par sa situation un peu particulière de syndicat d'ICT doit jouer un rôle important en direction des UD et UL apportant son expérience, même imparfaite, et sa contribution dans les Commissions départementale et locale.
94. L'U.G.I.C.T a joué un rôle essentiel dans le développement du SNTRS qui a pu bénéficier de son expérience et de son autorité parmi les Ingénieurs, Cadres, Techniciens. Cela a permis des échanges fructueux qui ont trouvé un premier aboutissement au 41<sup>e</sup> congrès de la CGT avec la constitution d'un secteur confédéral Recherche et Technologie dont l'activité est impulsée par l'UGICT.
95. De la même manière, le SNTRS bénéficie de l'activité internationale de l'UGICT, en particulier au sein de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques.
- Cependant la place de l'UGICT dans la pratique des organisations de base est encore très insuffisante en regard des catégories d'ingénieurs et de techniciens qui composent la majorité des personnels ITA.
96. De même l'insuffisante diffusion d'Option-Quinzaine et de Spécial-Options devrait appeler une réflexion dans l'ensemble du Syndicat afin d'y remédier rapidement.
97. L'U.G.F.P : Le SNTRS-CGT entend conserver toute sa place dans le mouvement syndical des fonctionnaires, dans le respect de sa spécificité et dans l'activité d'ensemble

des fonctionnaires pour des fonctions publiques modernes, adaptées aux réalités contemporaines et capables d'intégrer l'ensemble des qualifications nécessaires à leur mission : répondre aux besoins diversifiés du public.

98. Un débat est en cours sur l'évolution du mouvement syndical dans la Fonction Publique. Le congrès estime qu'un tel débat doit être mené sans précipitation, en relation étroite avec l'activité syndicale sur le terrain, à l'écoute des préoccupations des différentes catégories de personnel et notamment de celles des ingénieurs, cadres et techniciens. Il doit prendre en compte la réalité des différents secteurs de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture et celle bien plus diversifiée encore et plus vaste à l'échelle des fonctions publiques.
99. Le CNRS et l'INSERM disposant, après leur transformation en E.P.S.T., d'une plus grande autonomie de gestion, le congrès estime (sans préjuger de l'avenir des structures syndicales), qu'il est nécessaire de maintenir dans chaque organisme mettant en oeuvre une politique nationale, une organisation syndicale jouissant de son autonomie pour définir, avec ses adhérents, une orientation CGT cohérente, en regard de la politique de l'organisme, ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.
100. Au niveau de la F.E.R.C : Le travail des branches d'activité doit se poursuivre au plan national. Cela permet aux syndicats CGT influents dans les secteurs de la recherche publique de se retrouver pour y échanger leurs expériences et de faire jouer à la Fédération son rôle de coordination des luttes dans la recherche publique.
- Il devrait en être de même au niveau local.
- L'U.C.R.
- 100 bis. Un problème qui chaque jour prend de plus en plus d'importance est celui des retraités.
- Le nombre croissant de nos camarades partant en retraite doit être pour le syndicat un sujet de réflexion, sur l'organisation des retraités au sein du SNTRS avec l'aide de l'U.F.R de la FERC dans le cadre et le respect du statut de l'UCR-CGT.

## L'ACTIVITE INTERNATIONALE DU SNTRS-CGT.

101. Le vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes à l'échelle internationale, avec une acuité particulière dans un pays comme le nôtre où des changements politiques sont intervenus en 1981 et où les travailleurs sont organisés dans un syndicat de classe majoritaire, est fondamentalement l'expression d'un rapport de force défavorable à l'impérialisme.
102. Le vieil ordre capitaliste secoué par une crise sans précédent, confronté à l'érosion de ses positions grâce au développement des mouvements de libération, cherche à masquer ses échecs en développant une bataille idéologique sans précédent contre les pays socialistes.
- D'une part tout est fait pour discréditer les pays contribuant aux progrès de l'humanité et à la paix du Monde,
- d'autre part, les pays en voie de développement sont rendus responsables de tous nos maux.
103. L'impérialisme américain qui n'a pas peur de se présenter comme le champion des "droits de l'homme" alors qu'il soutient activement les dictatures féroces d'Amérique latine ou de Turquie, n'hésite pas, quand il le peut, à affronter les mouvements de libération. En décidant d'installer de nouveaux missiles en Europe, de fabriquer la bombe à neutrons, il relance la course aux armements.
104. Dans ce contexte la lutte pour la paix et le désarmement, inséparable de notre lutte revendicative, doit se renforcer.
105. Le SNTRS-CGT est résolument du côté des peuples opprimés et soutient pleinement leurs luttes contre l'impérialisme.
106. Il affirme son soutien aux pays en voie de développement, aux mouvements de libération.
107. Il dénonce les campagnes visant à rendre les pays en voie de développement responsables de la crise.
108. Avec l'ensemble de la CGT, le SNTRS réaffirme sa solidarité avec les revendications des travailleurs de tous les pays quelque soient leurs régimes politique et économique.
109. Le SNTRS-CGT se prononce pour un syndicalisme indépendant des partis politiques, des états, partout dans le monde. Il poursuivra son action avec la CGT pour la défense des droits de l'homme, partout où ils sont mis en cause, en France et dans le monde.
110. Avec l'UGICT, le SNTRS-CGT agit et lutte pour l'application de la recommandation sur les droits des travailleurs scientifiques adoptée par l'UNESCO en 1974 :

- il s'oppose à tout interdit professionnel,  
- il affirme son attachement à l'Acte final d'Helsinki, quant à la libre circulation des hommes et des idées, quelque soit le système économique du pays.

111. Avec l'UGICT et au sein de la P.M.T.S, le SNTRS agira pour la mise en place d'un nouvel ordre économique in-

ternational auquel les travailleurs scientifiques doivent apporter toute leur contribution.

111 bis. Le SNTRS agira également avec la CGT pour la coopération entre syndicats européens.

## LA LUTTE POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT

112. Conscient de la menace que la course aux armements fait peser sur l'avenir de l'humanité, le SNTRS-CGT se félicite de l'important mouvement de protestation qui se développe dans le monde entier.

113. Lutter contre le surarmement, c'est réduire les risques de guerre, c'est aussi accroître les moyens que les peuples peuvent consacrer à leur développement. C'est pourquoi le SNTRS-CGT se prononce pour la réduction du nombre de fusées, qu'elles soient soviétiques ou américaines ; pour arrêter l'escalade, puis pour abaisser le niveau des armements nucléaires, il faut engager de nouvelles négociations.

114. Dans ce sens et dans le respect des opinions politiques, philosophiques ou religieuses de chacun, il participera à toutes les initiatives permettant de faire progresser la cause de la paix et du désarmement.





## PROGRAMME D'ACTION

## INTRODUCTION

Le programme d'action adopté par notre XVIIIème Congrès a constitué une base de référence constante de notre activité revendicative de ces dernières années.

La situation nouvelle créée par le résultat des élections politiques de mai-juin 81 a ouvert les perspectives de profonds changements, vers une issue à la crise.

Dans ce contexte, les avancées sociales, les libertés et les droits nouveaux, la transformation des structures économiques, la démocratisation du fonctionnement des entreprises, des organismes et de la société dans tous les domaines, demeurent les enjeux d'une lutte qui, même si les formes s'en trouvent modifiées, n'en est que plus aiguë.

C'est bien cette situation que nous avons analysée dans le rapport d'activité avec de grandes avancées revendicatives, statut de titulaire, démocratisation du CNRS et de l'INSERM, et leurs graves insuffisances.

Les résistances ne peuvent être vaincues que par la mobilisation et l'intervention des travailleurs, se manifestant au cas par cas, au quotidien.

### **I – AGIR POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE** qui participe à un développement économique répondant aux besoins sociaux.

Le développement de la recherche scientifique et technologique est prioritaire pour une nation qui veut assurer son avenir économique, impulser le progrès social et accéder à l'indépendance nationale.

Cette priorité est d'autant plus impérieuse pour la France qu'il s'agit de sortir rapidement de la crise.

Il nous faut donc rechercher dans tous les domaines une meilleure adéquation entre progrès scientifique, développement technologique et progrès social. Il nous faut aussi contribuer au développement de la coopération scientifique et technique, dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel ordre économique international.

Pour cela, l'effort de financement et de développement de l'emploi de la recherche doit être soutenu et pluriannuel afin d'assurer la continuité nécessaire dans le travail scientifique et le développement des équipes.

La loi d'orientation et de programmation a été une bonne chose à cet égard, mais les régulations successives montrent qu'il convient d'être vigilants, d'agir et d'intervenir pour que soient assurés les moyens pour la recherche et les conditions du développement économique.

La situation économique et sociale du pays appelle une recherche active, de haut niveau aussi bien au sein de l'appareil productif, que dans les organismes publics nationaux et les établissements publics régionaux.

Le XVIIIème Congrès du SNTRS réaffirme son accord avec le programme d'action adopté par le 41ème Congrès confédéral, le 8ème Congrès de l'UGICT et le 1er Congrès de la FERC et prend en compte le programme d'action adopté par le 17ème Congrès de l'UGFF.

Avec le même souci de simplification que lors des précédents congrès et, afin que la discussion porte sur les grands thèmes revendicatifs à l'ordre du jour, le projet de programme d'action revendicative du XVIIIème Congrès, proposé par la C.E. n'est pas un catalogue de l'ensemble des revendications des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et assimilés, il offre une plateforme et définit une démarche pour orienter l'action syndicale quotidienne pour aller le plus loin possible en fonction de la situation concrète des rapports de force, des possibilités de la lutte.

Le XVIIIème Congrès du SNTRS est l'occasion pour nos sections d'approfondir avec les syndiqués, mais aussi avec tous les ingénieurs, techniciens, ouvriers et administratifs, les revendications qu'il convient de mettre en avant pour rassembler et intervenir dans les changements, de développer les idées et l'influence de la CGT parmi toutes les catégories de travailleurs scientifiques sur des objectifs communs.

Le CNRS est un élément capital du dispositif de recherche national. Établissement public à caractère scientifique et technique, il assure le développement d'une recherche fondamentale pluridisciplinaire de haut niveau. Les relations que le CNRS développe, doivent lui permettre d'être en phase avec des préoccupations industrielles, économiques et sociales.

Accorder une priorité à la recherche demande le dégagement de moyens importants de la part de l'État. Ceci ne se réalisera que par une importante mobilisation des personnels, sachant apprécier la situation avec la volonté d'œuvrer individuellement et collectivement aux transformations nécessaires.

Le SNTRS développera son action pour que la recherche soit un des moyens du développement économique et, en conséquence que la recherche ait les moyens de son développement et que toutes les conditions nécessaires à la participation des personnels soient remplies.

Le SNTRS CGT œuvrera pour un engagement gouvernemental assurant une continuité de la politique recherche, donc par une programmation, qu'elle qu'en soit la forme (loi, plan, ...) et pour que soient associés les différents partenaires sociaux à l'élaboration des objectifs et de la programmation.

## II — FAIRE VIVRE ET ÉLARGIR LES DROITS NOUVEAUX - ALLER VERS UN CNRS AUTOGÉRÉ

Des droits et moyens nouveaux pour les travailleurs, leurs représentants élus et les syndicats, c'est une condition essentielle du changement.

L'autogestion est notre objectif, elle ne saurait se décréter. Elle ne résultera que de la seule volonté des travailleurs.

Les droits nouveaux, par leur mise en œuvre, peuvent créer les conditions d'une meilleure intervention des travailleurs et une amélioration des droits.

Il est vital que les personnels du CNRS et de l'INSERM puissent intervenir dans la vie de leur organisme, directement, et plus seulement par délégation de pouvoir aux représentants syndicaux et aux élus des personnels. Si la démocratie représentative doit se poursuivre et s'élargir, il faut y associer l'exercice permanent du droit direct d'expression et d'intervention des personnels.

Le conseil de laboratoire, d'équipe, de bureau ou de service, doit représenter un élément essentiel de cette démocratisation nécessaire de la vie des organismes.

La mise en œuvre des droits nouveaux doit contribuer à modifier le contenu des rapports hiérarchiques, à établir des rapports professionnels et sociaux nouveaux entre les différentes catégories, chercheurs, ingénieurs, techniciens, ouvriers, administratifs.

### a) Droits nouveaux

La réforme des structures du CNRS et de l'INSERM a réintroduit dans l'ensemble des instances la présence de toutes les catégories de personnels. L'extension des conseils de laboratoires et de services à toutes les formations du CNRS et de l'INSERM, la création d'un CTP central constituent des possibilités nouvelles d'expression et d'intervention des personnels. Les droits nouveaux dans la Fonction Publique, l'extension des comités techniques paritaires, des droits syndicaux, la création des CHS sont autant d'éléments qui doivent permettre une meilleure expression des personnels, une plus grande participation à l'organisation collective du travail, la démocratie. Le statut général des titulaires renforce leurs droits.

Pouvoir assumer pleinement ses fonctions et responsabilités professionnelles et sociales, implique de disposer des éléments permettant de situer son activité dans les réalités scientifiques, économiques, sociales et techniques actuelles. Celles-ci sont de plus en plus complexes et interdépendantes. De ce fait, les libertés et droits d'information et d'expression sont des éléments inséparables de la fonction même des ITA et des chercheurs.

Le SNTRS œuvrera pour le respect et l'extension des droits et possibilités nouvelles d'intervention. Pour l'extension des libertés politiques et démocratiques au CNRS et à l'INSERM et dans les établissements d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de la décentralisation du CNRS ou des conséquences de la régionalisation, le SNTRS agira pour que les structures régionales mises en place au CNRS soient les plus démocratiques. Avec :

- une transparence dans la gestion administrative des Administrateurs Délégués,
- un comité technique paritaire de circonscription élu, permettant d'inventorier les besoins, contribuant à la définition de la politique nationale dans son champ de prérogatives, mettant en œuvre la politique définie nationalement en tenant compte des caractéristiques régionales,
- auprès des délégués scientifiques régionaux, de faire vivre de véritables cellules régionales associant personnels, syndicats, formation.

### b) Démocratiser la recherche. Travailler autrement

La gestion démocratique du CNRS et de l'INSERM, tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique, représente une des aspirations fondamentales des travailleurs de la recherche, chercheurs comme ITA, en même temps qu'elle est une des exigences du développement scientifique.

La définition cohérente d'une politique scientifique nécessite la participation consciente de l'ensemble des catégories de personnels à son élaboration, de même qu'elle appelle des liens nouveaux entre les travailleurs scientifiques et l'ensemble des travailleurs.

La recherche scientifique doit allier son caractère d'initiative créatrice individuelle avec le caractère collectif de sa pratique.

A tous les niveaux, la démocratie surgit comme le moyen et la finalité d'une gestion de l'appareil scientifique orientée à la fois vers la progression des connaissances et la satisfaction des besoins sociaux et économiques.

Le SNTRS œuvrera à l'intervention des personnels, en s'appuyant sur les droits et possibilités nouvelles, sur tout ce qui intéresse la vie de leur unité et de l'organisme tant au plan scientifique que professionnel et social.

Dans le cadre des rapprochements laboratoires-entreprises le SNTRS-CGT favorisera le développement rapide de la collaboration entre les travailleurs d'entreprises situées dans une même commune, un même département ou associés à un même programme industriel. Ces rapprochements s'effectueront à partir des besoins, des revendications, des préoccupations des salariés, ils constituent un des moyens de tendre vers l'autogestion.

Prendre en compte les aspirations, les questions nouvelles qui naissent chez les travailleurs quant au but du travail et la façon de travailler individuellement et socialement est la responsabilité de tout le syndicat.

C'est un des moyens de montrer l'utilité de l'organisation collective qu'est le syndicat pour mettre en débat des propositions immédiates vers les personnels, des revendications à tous les niveaux du CNRS et de l'INSERM et du pouvoir.

Un champ d'investigation nous est ouvert avec les ITA et les chercheurs pour rendre compte de la réalité, pour proposer et revendiquer les transformations possibles dès maintenant, en partant :

- de la diversité de situations de catégories : ingénieurs, chercheurs, techniciens, ouvriers, administratifs ;
- de leur rôle, de leurs responsabilités scientifiques ou techniques, de leur place dans la hiérarchie ;
- de leur vécu du travail selon leur formation initiale, leur spécialisation et leur expérience acquise ;
- de l'exercice de leur activité professionnelle, selon qu'ils sont dans un gros laboratoire, un institut, un labo universitaire ... ;
- des réalités diverses que recouvrent les groupes de laboratoires CNRS ou les universités, la région ;
- de la situation de la discipline par rapport aux axes prioritaires, de ses liens avec les autres disciplines ou avec le «secteur aval».

Travailler autrement, n'est-ce pas tendre à créer les conditions de la mise en œuvre, tant individuelle que collective du savoir, des connaissances qu'elles soient techniques, scientifiques ou d'organisation ?

N'est-ce pas porter interrogation sur le contenu, les moyens et l'objet même du travail, les relations et la coopération entre salariés dans le travail ?

Travailler autrement, c'est poser en permanence, le comment et le pourquoi de l'activité professionnelle.

#### *c) Des élus liés au syndicat et aux travailleurs*

Les élus par leurs connaissances, leur compétence, peuvent apporter une contribution irremplaçable à l'activité syndicale.

Représentants de l'ensemble des personnels, leurs interventions font qu'ils bénéficient d'un rayonnement parmi les travailleurs.

Les élus participent à la vie de l'organisation syndicale et y sont associés. Ils doivent y trouver une aide précieuse pour leur activité d'élu, et apporter leurs connaissances des problèmes au syndicat, qui sera ainsi davantage force de proposition. Ils doivent préparer collectivement les réunions des instances (commissions de travail, comités de liaison ...) Ils sont tenus de faire des compte-rendus (sessions du Comité National ...)

Cela exige un effort conjoint du syndicat et des élus eux-mêmes.

#### *d) Démocratiser la gestion des personnels*

Le nouveau statut de titulaire des personnels de la recherche des EPST apporte des droits nouveaux :

- commission administrative paritaire ayant des prérogatives étendues à toutes les décisions individuelles : position des agents, réintégration, mutation, avancements, fin de stage ...,
- il offre des possibilités nouvelles de s'exprimer au moment du recrutement et de la connaissance de la qualification.

Le SNTRS revendique la présence de représentants élus des personnels dans les jurys de concours au comité d'expert que ce soit pour les concours internes ou externes.

La politique de l'emploi au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA, doit être étroitement liée à la politique scientifique.

Le SNTRS agira pour que les sections du comité national établissent les besoins en emplois et niveaux de qualification dans les laboratoires.

La politique de l'emploi scientifique doit être discutée démocratiquement dans les départements scientifiques pour le CNRS, et dans les CSS pour l'INSERM.

C'est une des conditions pour que l'ensemble des questions concernant l'emploi, les qualifications et leurs évolutions, la formation puissent être traitées convenablement !

C'est aussi en prenant en compte l'emploi sous tous ses aspects (qualification, nombre, âge, possibilité d'évolution) que doit être examinée la validité de tel ou tel objectif scientifique.

### III - EMPLOI SCIENTIFIQUE

#### A - EMPLOI

Les nouvelles missions du CNRS en particulier la formation par la recherche, la valorisation et les relations nouvelles qui lient le CNRS et l'INSERM avec divers organismes et entreprises posent des questions d'emploi nouvelles.

Les relations contractuelles que noue le CNRS doivent prévoir pour les personnels qui seraient embauchés dans le cadre de celles-ci, le devenir de leur emploi qui ne peut être systématiquement le CNRS et l'INSERM.

Il importe que les conseils de laboratoires et toutes les instances concernées aient toutes les informations nécessaires, donnent leur avis et que ne se constituent pas de ce fait de nouveaux hors statuts.

Le SNTRS poursuivra son action contre la précarisation de l'emploi. L'embauche de personnels vacataires ou horaires doit être strictement limitée aux seuls besoins de remplacement des personnels passagèrement absents ou à des activités de types saisonniers.

Les jeunes chercheurs ou ingénieurs en formation doivent avoir un statut de salarié.

La recherche pour son développement met en œuvre des technologies de plus en plus sophistiquées qui appellent des emplois de plus en plus qualifiés et, en conséquence une modification de la pyramide des emplois. La qualification des ITA est liée à cette évolution et elle dépend aussi du processus de travail de recherche qui s'instaure dans les laboratoires et services.

La formation professionnelle initiale conditionne la qualification des agents et, par ailleurs, les besoins en qualifications exigent la mise en place de formations continues correspondantes.

La mobilité volontaire doit être favorisée. Cela suppose :

- une politique d'affichage (large publicité, définition claire des postes affichés, postes effectivement disponibles ...),
- que les charges résultant de cette mobilité (déménagement, frais divers, ...) soient remboursées,
- des droits à la formation et l'élaboration d'une politique véritable de formation professionnelle.

Par ailleurs les personnels qui, suite à une réorientation ou une suppression de leur unité, sont amenés à changer de localisation doivent recevoir toutes les aides nécessaires à une bonne insertion sociale (aide au logement, conjoint, enfants, ...)

#### B - QUALIFICATION - CLASSIFICATION - STATUT

##### *a) Qualification*

La qualification est constituée de la somme des connaissances théoriques et pratiques acquises par un travailleur, l'ensemble de ces aptitudes et de ces capacités lui permettant d'exercer tel métier et avoir telles responsabilités, le rendant apte à occuper tel niveau d'emploi et mettre en œuvre tel type de travail.

Réciproquement la nature des emplois et le type de travail engendrent la mise en œuvre de qualifications différentes.

Le SNTRS-CGT considère la qualification des ITA comme un enjeu social. Il œuvrera pour qu'elle évolue. La qualification est fonction des individus et des rapports sociaux que ceux-ci vivent. Elle s'intègre dans le travail collectif de recherche et s'en nourrit. L'environnement social et culturel participe au développement de la qualification. La qualifica-

tion résulte, en partie, des rapports professionnels vécus et dépend fortement de la discipline scientifique ou/et du laboratoire. Si bien que tout enrichissement ou dégradation de disciplines ou de services peut retentir fortement sur le travail.

Aujourd'hui dans une situation de plus grande participation à la gestion, de plus grande socialisation de la recherche, on ne peut limiter la qualification à un savoir individuel accumulé pour être ultérieurement mis en œuvre dans un métier. Aussi dans le cadre d'une redéfinition de ce qu'est et de ce que pourrait devenir le travail dans les prochaines années, on est amené à s'interroger sur les rapports qu'entretiennent la qualification et des activités sociales jusque là considérées comme extérieures au travail, aussi bien l'expérience de la gestion, l'exercice de responsabilité, à la fois dans l'entreprise et dans des associations, des collectivités locales, etc ... Ces activités deviennent aussi des éléments d'efficacité individuelle et collective, et en conséquence, des éléments constitutifs du travail.

#### b) Classification

A chaque grand niveau de qualification doit correspondre une classification précise.

La définition d'un niveau de classification doit prendre en compte :

- les changements intervenus dans les techniques et l'organisation du travail,
- les modifications dans le contenu du travail consécutif à ces changements,
- l'apparition d'emplois de type nouveau,
- le niveau plus élevé des connaissances générales acquises par les travailleurs, résultant de l'allongement de la scolarité,
- les connaissances professionnelles acquises sanctionnées ou non par un diplôme,
- la responsabilité que confère l'utilisation du matériel, de machines demandant une haute technicité,
- les aptitudes acquises par l'expérience et les formes nouvelles de qualification en découlant.

La définition des classifications doit inclure la reconnaissance des diplômes d'enseignement général et professionnel, ainsi que la reconnaissance de la qualification professionnelle.

Elle doit permettre de tenir compte de la qualification acquise par la formation permanente et la formation sur le «tas».

Elle doit également tenir compte des responsabilités (de gestion financière et administrative, d'encadrement, de conception et de recherche) ainsi que du caractère spécifique du travail des salariés de la recherche scientifique.

Le suivi de carrière a permis, au CNRS, d'avancer de façon importante dans la corrélation qualification-classification. Cette expérience est à poursuivre par la redéfinition des Branches d'Activité Professionnelle - BAP - et l'actualisation des fiches-d'Emploi-type. A l'INSERM, le SNTRS agira pour vaincre les obstacles encore existants sur le suivi de carrière, notamment pour l'élaboration des fiches d'emploi-type.

#### c) Statut

Afin de rendre attractifs les métiers de la recherche, il est nécessaire de reconnaître ces métiers avec leurs spécificités, de revaloriser les professions, d'organiser de véritables carrières, de reconnaître la qualification à l'embauche et tout au long de la carrière, et un véritable droit à la mobilité.

Certaines dispositions contenues dans le statut-cadre ne sont pas en rapport avec ces orientations affirmées au départ par le M.I.R.

La structure des corps et l'organisation des carrières doivent être revues. Les discriminations accrues à l'égard des personnels administratifs doivent être supprimées.

Les décrets d'application du statut-cadre de titulaire, dans les organismes doivent permettre une adaptation de ce statut de titulaire aux réalités et particularités de chaque Établissement. Un certain nombre d'améliorations doivent y être apportées :

#### 1. Structures des corps - carrières

- Nous demandons la suppression des corps de catégorie D (fonction publique). Il s'agit des corps d'Aide Technique et d'Agent de Bureau.

Leur existence ne se justifie plus dans la Fonction publique, car comme il s'agit d'emplois n'exigeant pas ou peu de qualification, un seul niveau de classification suffit. Comme il n'est pas question d'exclure des EPST les emplois sans qualification, on ne devrait trouver à ce niveau de qualification que les agents qui pour des raisons particulières ne peuvent acquérir une qualification équivalente à un CAP ou des agents en cours d'acquisition d'une qualification de ce niveau.

- Afin de permettre une carrière sans barrage dans un corps, nous demandons la suppression de la notion de classe. Un corps correspond à un niveau de qualification (la Hors-classe d'Ingénieur de recherche constitue un niveau particulier de qualification). Les 6 corps et le niveau d'Ingénieur de recherche Hors-classe correspondent aux sept niveaux de qualification issus du suivi de carrière.

Le SNTRS-CGT revendique un huitième niveau de qualification (niveau Ingénieur-Directeur) qui soit un niveau de débouché (et pas d'embauche) avec un échelonnement indiciaire de l'indice 810 à hors échelle C.

- les personnels administratifs doivent bénéficier des mêmes corps et des mêmes carrières que les ingénieurs et techniciens pour des niveaux de qualification identique.

- Des améliorations indiciaires doivent être apportées afin de rendre attractifs les métiers de la recherche :

- \* relèvement des rémunérations des débuts de carrière,
- \* amplitude de carrière de 1,7 à 2 minimum,
- \* relèvement des indices de début de carrière pour les corps :
  - d'Ingénieurs de recherche
  - d'Ingénieurs d'études
- \* relèvement des fins de carrière pour les corps d'adjoints et agents techniques et adjoints et agents d'administrations.

- La durée des échelons doit être au maximum de 2 ans pour tous les corps. Elle doit être de 1 an pour le 1er échelon et de 1 an 1/2 pour les 2ème et 3ème échelons de chaque corps.

#### 2. Concours

- Les concours externes d'ingénieurs, de chargés, d'attachés et d'adjoints d'administration doivent être ouverts à des candidats dont le niveau de qualification aura été jugé équivalent au niveau du diplôme requis pour l'accès à ces concours.

- L'un des concours d'accès au corps de chargé d'administration doit être ouvert à l'extérieur de l'établissement à des candidats non fonctionnaires.

- Les concours internes doivent être réservés aux agents de l'Établissement.

#### 3. Évaluation périodique

La possibilité d'instaurer une évaluation périodique de chaque agent, ouverte par le statut-cadre, doit être utilisée. L'expérience du suivi de carrière doit être poursuivie. A l'INSERM, la Commission de Dégorgation a de fait joué ce rôle. Il faut que cela se poursuive.

#### 4. Listes d'experts, jurys de concours

— *La liste des experts*, dans laquelle seront choisis les membres des jurys, devra être établie sur proposition : pour moitié du directeur général de l'Établissement, pour moitié des syndicats les plus représentatifs.

— *Les jurys* devront être composés :

- du représentant du Directeur général,
- de 4 membres (2 choisis parmi les experts proposés par le directeur général et 2 parmi ceux proposés par les syndicats),
- du ou des directeurs de laboratoire ou chefs de service concernés (à titre consultatif), lorsqu'il s'agit d'un recrutement externe.

#### d) Mesures d'accompagnement. Intégration dans le statut de titulaire

##### 1. Intégration dans le statut de titulaire

Tous les agents du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA doivent être titularisés (s'ils n'y sont pas opposés), qu'ils exercent leur activité à temps complet ou à temps partiel. Les agents en congé pour convenue personnelle, mise à disposition, etc..., selon les dispositions statutaires du statut de contractuel, doivent pouvoir bénéficier à leur retour, s'ils ne formulent pas une demande contraire, de la titularisation avec l'application des dispositions transitoires prévues pour le personnel en place.

Les mesures transitoires doivent prévoir que l'intégration dans le statut de titulaire se fasse dans les meilleures conditions pour chaque agent :

- dans ce but, une *Commission Paritaire d'intégration* devra être mise en place dans chaque organisme, de façon à veiller que soient pris en compte : le niveau de qualification reconnu à chaque agent par les instances paritaires, sa carrière passée, et ses perspectives de carrière dans le statut de contractuel,
- *chaque statut particulier d'organisme devra garantir pour tous les agents en place sous-classés, leur reclassement* au niveau de qualification qui leur a été reconnu par les différentes instances d'évaluation des organismes,
- *les agents en place* intégrés dans la classe inférieure de chacun des corps du statut de titulaire doivent avoir la *garantie de poursuivre leur carrière sans barrage, dans la classe immédiatement supérieure.*

##### 2. Retraites

Il doit être tenu compte du fait que les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA n'avaient pas de statut de titulaire d'accueil, et que leur statut de contractuel leur assurait un déroulement de carrière.

Des mesures particulières doivent donc être prises pour aller vers une validation gratuite des années passées au service de l'état et pour prendre en compte les années d'études post-baccalauréat.

Les emplois suivants doivent être classés en « services actifs » (donnant droit à un départ anticipé à la retraite : travail posté, travail à haut risque, travail dans des conditions pénibles (air confiné, risque de radiations, missions répétitives, animaliers, etc).

#### C - FORMATION PROFESSIONNELLE

Les nouvelles missions du CNRS et de l'INSERM, l'évolution des sciences et des techniques, mettent à jour des besoins en formation. En conséquence doit être mise en œuvre une grande politique de formation.

L'établissement de cette politique de formation doit s'appuyer sur les besoins en qualification des laboratoires et des services et sur les besoins liés à la politique scientifique menée par le CNRS ou l'INSERM.

Pour cela, le SNTRS agira pour que :

— dans les laboratoires et services soient définis les besoins en emploi, qualifications et formations pour satisfaire les évolutions scientifiques des laboratoires et des services,

— dans les instances scientifiques, section du Comité national, comité de département, conseil scientifique, soient analysées les évolutions nécessaires des qualifications en fonction des perspectives scientifiques et que soient posées les questions de faisabilité des perspectives scientifiques en fonction des qualifications et emplois existants.

Cette double approche de la politique de formation professionnelle doit se traduire par des plans de formation professionnelle, préparés dans les circonscriptions, négociés avec les organisations syndicales et examinés par le Comité technique paritaire central.

Les élus du CTPC devront disposer de toutes les informations nécessaires à l'examen global des problèmes qui sont en étroite relations avec la formation professionnelle : emploi, technologies nouvelles, qualification, promotion...

Cette politique de formation professionnelle pour une augmentation de la qualification doit s'appuyer sur une formation générale dont le rôle va en se développant et en se diversifiant et qui constitue la base nécessaire pour l'acquisition des techniques nouvelles. Ce qui est l'opposé de ce qui est pratiqué aujourd'hui par le CNRS où la formation permanente est essentiellement axée sur l'acquisition technique sans donner les bases générales permettant de situer globalement ces techniques et leur évolution future.

Le SNTRS exigera :

— L'extension des droits des personnels sur le plan professionnel et matériel pour que chacun puisse suivre les actions de formation permanente qu'il souhaite et leur ouvrir la possibilité de changement de métier, autant que changement de qualification.

— L'aménagement des charges de travail et la compensation des travailleurs en formation par un renforcement des effectifs.

— L'accès à la formation professionnelle du plus grand nombre. Un effort particulier et des mesures spécifiques doivent être prises pour l'accès à la formation aux plus petites catégories en leur permettant d'acquérir des qualifications nouvelles qu'ils doivent pouvoir mettre en œuvre à l'issue de leur formation, ce qui passe par une politique de promotion et d'emploi accompagnant la politique de formation.

Des mesures particulières pour les femmes dans les structures et équipements d'accueil et des facilités données pour suivre les stages doivent être prévues pour qu'elles ne soient pas éliminées de la formation professionnelle.

— Un budget de formation de 2% de la masse salariale.

— Une politique des personnels doit accompagner la politique de formation permettant de reconnaître les qualifications acquises par des promotions.

— La possibilité d'être « formateur » pour les I.T.A. et ainsi diffuser leurs connaissances.

## IV — AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### A - GARANTIR ET ACCROITRE LE POUVOIR D'ACHAT

La question du pouvoir d'achat, avec celle de l'emploi, est aujourd'hui au centre de l'actualité.

Pour donner une issue à la crise, pour combattre le chômage, relancer l'économie et créer des emplois, il est indispensable de rompre radicalement avec la politique d'austérité, de développer la consommation intérieure et de mieux répondre aux besoins sociaux.

La réduction des inégalités et l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités répondent à des nécessités tant économiques que sociales.

Le SNTRS - CGT agira avec toute la CGT afin de faire aboutir ses revendications :

- maintien du pouvoir d'achat pour toutes les catégories et sa progression différenciée pour les bas et moyens salaires,
- réduire la pression fiscale pour les salariés.

#### a) Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat, érodé depuis des années, doit être rattrapé.

Le maintien du pouvoir d'achat doit s'appliquer à toutes les catégories.

Pour cela, trois impératifs essentiels à réaliser :

- utilisation d'un instrument de mesure correcte de l'augmentation des prix et négocié avec les organisations syndicales représentatives;
- mise en place d'un véritable système d'échelle mobile, assurant le relèvement automatique et mensuel de tous les salaires, traitements, retraites et pensions, des allocations familiales et de chômage, en fonction des hausses de prix intervenues ;
- augmentation prévisionnelle des salaires au 1er janvier de chaque année ;
- versement immédiat des augmentations de salaires résultant du rattrapage du pouvoir d'achat, de l'avancement ou de la promotion ;
- versement d'un salaire d'embauche dès la fin du premier mois de travail.
- versement de la pension de retraite dès le mois suivant la cessation de travail.

La progression du pouvoir d'achat est un des impératifs du développement économique et social de la nation ;

— elle est immédiatement indispensable pour remédier de façon significative à la situation d'encore trop nombreux travailleurs, y compris parmi ceux du CNRS, de l'INSERM et assimilés qui sont contraints par le bas niveau de leurs rémunérations, à se priver sur l'essentiel et placés, par conséquent, dans l'incapacité de satisfaire correctement leurs besoins, même les plus élémentaires ;

— elle est nécessaire en permanence pour permettre à tous les salariés de satisfaire les besoins nouveaux qui apparaissent avec l'évolution du mode de vie, avec les exigences que fait naître le progrès scientifique et technique, avec aussi les contraintes imposées par le renforcement de l'exploitation capitaliste ;

— elle est rendue possible par l'accroissement de la productivité du travail, par l'augmentation du revenu national, par l'ampleur des profits capitalistes ;

— elle est une condition de la reprise de l'économie et de son assainissement et elle peut être un stimulant essentiel de son développement.

Afin de réduire les inégalités, il est important d'assurer une progression du pouvoir d'achat plus importante pour les bas et moyens salaires, donc différenciée.

Resserrer l'éventail des salaires, c'est établir une hiérarchie plus équitable.

— un écart hiérarchique maximum de 4 est un objectif à atteindre progressivement (il s'agit de l'écart de salaire entre le salaire d'EMBAUCHE de la première catégorie et le salaire d'EMBAUCHE de la dernière catégorie).

Cet écart hiérarchie maximum est différent de l'éventail maximum des salaires (écart entre les salaires minimum et maximum prévus par une grille) (exemple du projet : 4,86).

Tant que l'écart hiérarchique maximum de 4 n'est pas atteint, l'éventail maximum des salaires est déterminé par le salaire du Directeur de Recherche classe exceptionnelle Groupe E, chevron 2 et le salaire minimum revendiqué par l'U.G.F.F.-C.G.T.

**Prime :** Celle-ci constitue un élément important de la rémunération. Elle doit :

- être versée à tous les agents sans discrimination, sur la base de 16% de l'indice moyen du corps,
- être mensualisée, sans modulation.

Le SNTRS-CGT luttera :

- pour que la prime soit calculée sur la base du salaire du premier mois du semestre considéré,
- contre toute réduction de la prime visant à pénaliser les agents pour cas de force majeure (maladie, congés familiaux, maladie des enfants, etc...).

A terme le SNTRS demande la suppression des primes par leur intégration aux salaires, et une remise en ordre des rémunérations.

**b) Fiscalité :** La fiscalité doit être conçue comme un instrument essentiel de réduction des inégalités sociales. Elle ne doit donc pas pénaliser le pouvoir d'achat populaire et doit dégager des ressources suffisantes pour la satisfaction maximale des besoins sociaux.

Avec la CGT, le SNTRS revendique :

— la diminution des impôts indirects (TVA et autres taxes) dans les recettes publiques, la baisse des taxes sur les produits de première nécessité et leur majoration sur les produits de grand luxe,

— une meilleure répartition de la charge que représentent les impôts sur le revenu, par la mise en œuvre d'un barème de l'impôt plus équitable (allègement pour les bas et moyens revenus, qui constituent l'essentiel des agents du CNRS, pression plus forte pour les hauts revenus, les grandes fortunes et le capital).

## B - RÉDUIRE ET AMÉNAGER LE TEMPS DE TRAVAIL

### a) Réduire le temps de travail

Avoir le temps de vivre est une aspiration grandissante de notre époque. Les salariés veulent une vie meilleure qui leur procurerait plus de temps à consacrer à la vie de famille, aux loisirs, à la pratique du sport, à la vie des associations culturelles, à la vie politique ou sociale.

A cet effet, il faut :

- réduire le temps de travail à 35 heures sans perte de salaire et avec des créations d'emplois,

- l'allongement de la durée des congés annuels, qui ne devrait pas être inférieur à 40 jours ouvrés par an.

Cela suppose, dans le même temps, une réduction de la charge de travail et la réorganisation de celui-ci, des créations de postes et l'élévation du niveau de formation.

### b) Aménager le temps de travail

Dans le cadre de la politique de réduction du temps de travail le SNTRS-CGT agira pour que soient prises en considération toutes les formes possibles d'aménagement du temps de travail qui répondent de façon positive aux besoins et aspirations des personnels et que les négociations se fassent au niveau de chaque laboratoire ou service.

Tout aménagement, quelles qu'en soient les formes, doit être négocié et recevoir l'accord des syndicats, après consultation des personnels concernés.

Dans ce cadre, il faut par exemple :

- la réduction des horaires sans perte de salaire pour les femmes enceintes et pour l'un des parents ayant des enfants en bas âge ;

- à partir de la cinquième année précédant le départ à la retraite, la réduction progressive du temps de travail sans diminution de salaire afin de faciliter le passage de la vie professionnelle à la retraite.

### c) Travail posté

Conjointement à la recherche de solutions de caractère technique pouvant permettre de réduire ou d'éliminer le travail posté (travail de nuit, travail en altitude), les travailleurs qui y demeurent astreints, doivent bénéficier de compensation sous la forme :

- d'une réduction plus importante de la durée du travail ;
- de l'allongement des congés payés ;
- de l'amélioration de la rotation des équipes ;
- de l'avancement de l'âge de la retraite : les périodes de travail posté doivent être classées dans les « services actifs » ;
- de la diminution de la durée d'emploi en poste continu ou semi-continu et de la fixation d'un âge minimum et maximum — le reclassement des travailleurs concernés devant se faire sans déclasserement ni perte de salaire ;
- de l'adaptation des conditions de logement et de transport ;
- d'aménagements permettant le plein exercice des droits syndicaux et l'accès des travailleurs postés à la formation et à la promotion professionnelles.

## C - UNE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Une action efficace de prévention contre les maladies et les accidents du travail exige avant toute chose :

- d'agir sur l'ensemble des facteurs d'insécurité, sur les causes fondamentales et les conséquences qui en découlent et sont génératrices d'accidents ou de handicaps ;

- d'utiliser toutes les ressources du progrès technique pour assurer une prévention efficace ;

- d'accroître les crédits permettant aux laboratoires et services de réaliser cette amélioration, d'effectuer la rénovation des locaux vétustes et insalubres, de renouveler les machines, d'installer les systèmes de sécurité nécessaires... ;

- de mettre à la disposition des personnels, des sections syndicales, les moyens d'information, de contrôle, d'expression et d'intervention sur tout ce qui concerne les conditions de travail ;

- de favoriser la mise en valeur et le développement des aptitudes et des connaissances professionnelles de chaque salarié, en diversifiant les tâches et en accroissant la marge d'initiative et de responsabilité de chaque travailleur en élevant le degré de qualification du travail.

Le SNTRS-CGT agira pour que les CHS locales, régionales et centrales fonctionnent et jouent pleinement leur rôle.

Les représentants des personnels dans les CHS doivent disposer du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission, du droit de circuler librement dans les laboratoires et services, de pouvoirs étendus notamment en matière de prévention, pouvant aller jusqu'à l'interruption des activités en cas de danger imminent, avec une protection identique à celle que connaissent les élus des Comités d'entreprises.

D'autre part, le coût de la sécurité doit être systématiquement intégré au moment de la conception et la réalisation de toute construction de locaux, d'installation de matériel, de mise en place d'expériences scientifiques.

L'indépendance de l'ingénieur de sécurité doit être garantie et son rôle revalorisé.

Le SNTRS-CGT veillera à ce que l'ensemble des dispositions contenues dans l'instruction générale sur l'Hygiène et la Sécurité au CNRS s'applique à tous les agents CNRS quelle que soit leur localisation.

### La médecine du travail

L'instauration d'une véritable médecine du travail, sans laquelle il ne peut y avoir de politique d'hygiène et sécurité, suppose :

- que les médecins du travail soient indépendants de l'employeur,

- que leur statut soit élaboré avec toutes les parties concernées (médecins, syndicats, direction),

- que les médecins disposent du temps et des moyens nécessaires pour assurer le suivi médical des agents (examens médicaux annuels systématiques, surveillance médicale spéciale en cas de risque particulier), avoir des contacts (avec les élus à la CHS, les représentants syndicaux...) et pour leur formation permanente.

Le SNTRS fait sienne les revendications élaborées dans le domaine par le Syndicat National des Médecins du Travail-UGICT-CGT.

## D - POUR DES ACTIONS SOCIALES RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNELS ET DES RETRAITÉS

La société française est aux prises avec une crise globale des structures capitalistes. Globale, cela signifie que tous les aspects de la vie en ressentent les contre-coups.

Il est donc nécessaire pour une organisation syndicale comme la nôtre, d'aborder les questions revendicatives en les imprégnant de cette réalité.

Il est désormais impossible de séparer de manière étanche les aspirations des ITA, ayant trait à leur vie professionnelle et celles ayant trait à leur vie hors de l'entreprise.

Au contraire, tout cela forme un ensemble que peut recouvrir le terme générique de « qualité de la vie ».

La dégradation du pouvoir d'achat, l'aggravation des conditions de travail, l'amenuisement des responsabilités ainsi que les aspects globaux de la crise peuvent aboutir à une mutilation de la vie, hors de l'entreprise, favorisant parfois la recherche de la course individuelle à la carrière considérée comme un palliatif à une vie satisfaisante.

Mais ils peuvent également engendrer un phénomène en apparence inverse de repliement sur la vie privée et les loisirs, la vie professionnelle étant passée par « profits et pertes ».

Ce sont des formes de mutilations différentes, mais qui relèvent du même problème : Celui du morcellement de la vie du salarié, des obstacles souvent difficiles à surmonter auxquels se heurte l'épanouissement global de la personnalité.

Dans sa démarche le SNTRS doit mieux faire ressortir les liens existants entre des questions telles que le pouvoir d'achat, la durée du travail, les conditions de travail d'un ITA et les problèmes comme le logement, sa localisation, sa qualité, son coût, le temps et les conditions de transport, le temps de vivre, la santé, l'accès aux loisirs et à la culture.

Adopter une telle démarche revendicative de la liaison entre vie professionnelle et vie hors de l'entreprise, c'est accroître les conditions de l'efficacité de notre action.

### Les actions sociales

Tous ces éléments renforcés par l'éloignement des personnels dans la possibilité de participer à la gestion des actions sociales par une centralisation excessive du CAES, ou une action sociale de type administratif, permet à la direction du CNRS de porter des coups et de récupérer des pans entiers des actions sociales au CNRS.

Les orientations et les moyens des actions sociales doivent être négociés entre les organisations syndicales représentatives et la direction du CNRS et débattus par les CTP (central et régionaux). Ces négociations doivent concerner le logement, la restauration sociale, les locaux sociaux, les aides et prêts, les crèches et les moyens à accorder au CAES. Elles doivent tendre à la définition de grandes politiques globales et sectorielles pour l'ensemble de chaque organisme.

Le SNTRS agira pour rapprocher l'action sociale des personnels, aidera à l'intervention des personnels afin d'obtenir davantage des directions d'organismes, à tous les niveaux (locaux, régionaux), œuvrera à la définition des limites et des responsabilités de chacun (employeur, élus, personnel).

### Le CAES

Le CAES doit se voir reconnu, de fait et en droit, comme la seule instance représentative de gestion par les élus des personnels — sans immixtion de la direction de l'organisme — des acquis sociaux-culturels et sportifs en faveur de tous les personnels et de leur famille, des retraités et de leurs ayant droits.

Le CNRS et l'INSERM doivent assurer au CAES une subvention de 3% de la masse salariale et indexée sur celle-ci, pour ses activités et réalisations. Le CAES doit disposer de l'organisme les postes et les vacances permettant le fonctionnement et le développement de ses activités.

Pour mieux répondre à l'aspiration des personnels de mieux gérer le CAES, celui-ci devrait s'organiser selon les principes suivants :

### Les CLAS

Ils sont à la base du CAES.

Ce sont eux qui arrêtent et gèrent les activités que souhaitent les personnels. Ils reçoivent leurs moyens directement du CNAS.

Ils doivent participer à l'élaboration de la politique régionale et nationale du CAES par l'expression des besoins qu'ils recensent, par la part qu'ils prennent dans l'animation et la gestion des activités et réalisations, qu'elles soient locales, régionales ou nationales.

Ils peuvent se regrouper.

### Les RÉGIONS

Généralement, elles se sont constituées par un regroupement volontaire de CLAS.

Il leur appartient de s'interroger sur les interfaces qu'elles ont à définir vis-à-vis des structures régionales et administratives du CNRS, afin d'assumer leurs responsabilités en regard de la déconcentration du CNRS.

Elles doivent se voir reconnaître le droit de maîtriser leur politique régionale.

Leurs moyens proviennent de la mise en commun des moyens par les CLAS et des subventions allouées par le CNAS dans le cadre d'une régionalisation du budget du CAES.

### Le CNAS

Il élabore la politique générale du CAES en veillant à sa cohérence dans le respect des spécificités et de l'autonomie régionales et locales.

Il est le représentant du CAES auprès de la Direction Générale du CNRS.

Il subventionne directement les CLAS.

Il dote les régions des moyens nécessaires à la réalisation des activités de caractère régional.

Il gère les activités et réalisations de caractère national ou qui peuvent lui être confiées contractuellement.

## V - COOPÉRATION SCIENTIFIQUE - PAIX ET DÉSARMEMENT

### 1) La coopération scientifique

Pour son évolution le monde a besoin d'aller vers des conditions de croissance qui puissent répondre progressivement aux besoins des peuples. Cette exigence réclame la suppression des inégalités de développement économique, social et culturel.

La coopération scientifique peut aider à la compréhension internationale, à la paix, au développement du bien être commun. Elle peut contribuer, si elle est mal utilisée à l'asservissement néo-colonialiste des pays en voie de développement, si elle est mal conduite à l'affaiblissement des capacités productives du pays.

La coopération scientifique pour le CNRS, l'INSERM et l'INRIA devrait s'effectuer sur la base d'accords entre organismes scientifiques. Les organisations syndicales doivent être associées à l'établissement des accords de coopération scientifique et technique.

Ces accords doivent intégrer à la dimension scientifique et technique les données économiques et sociales des pays (condition d'accord mutuellement avantageux).

Avec les pays industriels développés, les accords de coopération doivent être conclus sur une base d'avantages mutuels, ils ne peuvent se réaliser que si un développement propre des disciplines ou domaines scientifiques a lieu indépendamment en France.

En ce qui concerne les grands instruments en Europe, une répartition équitable doit être effectuée, permettant de maîtriser et développer en France les technologies composantes de ces instruments.

Avec les pays en voie de développement, les accords de coopération doivent aider à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

### 2) Lutter pour la paix et le désarmement

La course aux armements ne cesse de s'accélérer. Elle fait peser une menace de mort grandissante pour l'humanité et engloutit des richesses considérables à l'heure où les peuples souffrent le plus du sous-développement pour une moitié d'entre eux et de la crise pour la plupart des autres.

Les ingénieurs, chercheurs, techniciens et administratifs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA sont concernés individuellement mais aussi collectivement en tant que travailleurs scientifiques, et ne peuvent rester passifs ou insensibles à ce qui se joue au plan international : la survie de l'humanité.

A l'heure où les évolutions scientifiques et techniques pourraient permettre à l'homme d'œuvrer pour le développement et le progrès social, de vaincre des fléaux comme la maladie, la faim, le sous-développement, il est inadmissible qu'on laisse se stériliser dans un engrenage de destruction une part toujours croissante de la recherche scientifique et technique.

Le seul moyen de sortir de cette spirale, c'est d'agir pour que les négociations internationales en cours aboutissent à l'arrêt de la course aux armements, à la réduction simultanée, équilibrée, contrôlée des armements existants à l'Est et à l'Ouest.



# Les votes...

LE 18ÈME CONGRÈS DU S.N.T.R.S.-C.G.T. S'EST TENU LES 23, 24, 25 ET 26 OCTOBRE 1984.	
LE RAPPORT D'ACTIVITE A ÉTÉ ADOPTÉ PAR .....	1117 MANDATS POUR ET 82 MANDATS CONTRE
LE DOCUMENT D'ORIENTATION AMENDÉ A ÉTÉ ADOPTÉ PAR .....	69 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 6 ABSTENTIONS
LE PROGRAMME D'ACTION AMENDÉ A ÉTÉ ADOPTÉ PAR .....	72 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS

## Extraits du rapport de la Commission des candidatures à la C.E.

(...) La commission a examiné chacune des propositions avec beaucoup d'attention. Elle les a passées au crible des critères que le congrès a adoptés mercredi soir. Il conviendra après que la présentation en aura été faite, que les délégués délibératifs qui ont remis leur mandat à l'entrée de la salle se prononcent à bulletin secret sur la liste des candidats.

Avant de présenter dans le détail la liste retenue, je voudrais rendre hommage au travail effectué par les camarades de la C.E. sortante qui l'ont quittée en cours de mandat ou qui n'ont pas sollicité un autre mandat.

Tout d'abord, je tiens à saluer la mémoire de notre camarade Jean-Claude DUFFOURD de Grenoble, décédé des suites d'une longue et pénible maladie.

D'autres camarades tels Colette Jan de Paris B, Charles Mariani de Marseille, Bruno Saint Roch de Toulouse ont quitté le CNRS. Par ailleurs Alain Billault, André Bonnet, Claudine Collet, Guy Bernet, André Jeunet, Robert Lombard, Louis Mallet, Nicole Robin, n'ont pas sollicité de nouveaux mandats à la C.E. Tous ces camarades ont consacré tous leurs efforts pour donner le meilleur d'eux même pour que notre C.E. sortante joue pleinement son rôle d'exécutif.

Je voudrais cependant retenir plus particulièrement votre attention sur le départ de Guy Bernet. Guy est de ceux qui ont contribué à faire de notre syndicat ce qu'il est aujourd'hui, avec abnégation, intelligence, générosité et l'indépendance d'esprit que tous ceux qui l'ont cotoyé s'attachent à lui reconnaître. Guy Bernet a assuré successivement depuis 1970 les responsabilités de secrétaire national, de trésorier national, de membre de la Commission Exécutive de l'UGICT, puis de membre du Conseil Syndical National ancienne formule et de membre de la Commission Financière de Contrôle. Il assume actuellement un mandat de membre de la Commission Exécutive Fédérale sur les questions internationales. Il a marqué la vie de notre syndicat. Des responsabilités professionnelles plus importantes, une disponibilité plus réduite pour militer, l'ont contraint à faire le choix de la responsabilité qu'il exerce dans le cadre de la FERC. Nous aurons donc certainement encore l'occasion de profiter de la contribution de Guy par le canal de l'activité fédérale.

Il en va de même en ce qui concerne les autres camarades qui ne représentent pas leur candidature à la C.E. Nous savons pouvoir compter sur eux chaque fois que nous les solliciterons.

De la Commission Exécutive et de la Commission Financière de Contrôle issues du 17ème congrès, c'est donc 12 camarades sur les 30 qui les composaient qui ne sollicitent pas un nouveaux mandats.

La commission des candidatures a eu à examiner 36 demandes de propositions à la Commission Exécutive. Elle en a retenu 34 qui lui sont apparues répondre tout à fait aux critères adoptés par le congrès. Ces 34 candidatures incluant bien évidemment 3 candidatures à la Commission Financière de Contrôle.

La commission a estimé qu'en retenant ces 34 candidatures elle approchait au mieux de l'équilibre requis pour un bon fonctionnement de cette instance.

Sur les 34 candidatures que nous vous proposons de retenir, 17 sont nouvelles, ce qui traduit un renouvellement important : la moitié de la future C.E. étant composée de nouveaux membres. On note une plus large représentation géographique, puisque nous avons retenu la candidature de 5 camarades issus de régions ou de grandes concentrations absentes jusqu'alors : il s'agit de Lyon, Marseille, Strasbourg, Toulouse et de l'INRIA.(...)



# Commission des mandats.

Les excellentes installations du centre socioculturel Marcel Paul de Mondonville ont permis aux 94 délégués du 18ème congrès national du SNRS-CGT tenu les 23, 24, 25 et 26 octobre 1984 de travailler dans d'excellentes conditions.

## LA REPRESENTATION :

94 délégués pour 1952 adhérents soit 4,81 % qui se répartissent ainsi :

### Région Parisienne :

- 793 adhérents et 34 délégués CNRS et assimilés soit 4.28 %
- 113 adhérents et 10 délégués INSERM soit 8.85 %

### Province :

- 960 adhérents et 41 délégués CNRS et assimilés soit 4.27 %
- 56 adhérents et 2 délégués INSERM soit 3.57 %

### Retraités :

- 30 adhérents et 1 délégué soit 3.33 %

Sur 94 délégués, 14 avaient un mandat consultatif.

Deux régions, la sixième et la huitième, n'ont présenté aucun délégué, tant délibératif que consultatif, à notre congrès.

## LA REPARTITION HOMMES/FEMMES :

Sur les 94 délégués il y avait 33 femmes, soit 35.1%, et 61 hommes, soit 64.9 %

Paris : 30.23 % de femmes et 69.77 % d'hommes.

Province : 39.21 de femmes et 64.9 % d'hommes.

## LES PROFESSIONS (CNRS, INSERM, INRIA confondus)

10.63 % d'administratifs dont 20 % INSERM  
 46.80 d'ingénieurs dont 13.63 INSERM et 2.27 INRIA  
 10.63 de POSC  
 31.91 de techniciens dont 30 % INSERM

## LA REPARTITION PAR DISCIPLINES

La répartition des délégués du CNRS par disciplines correspondant aux directions scientifiques est la suivante :

- Physique Nucléaire (sections 1 et 2) : 5 délégués, moyenne d'âge : 43.5 ans
- Mathématiques-Physique de Base (sections 3 à 7) : 7 délégués. Moyenne d'âge : 39.85 ans.
- Sciences Physiques pour l'Ingénieur (sections 8 à 11) : 10 délégués. Moyenne d'âge : 38.6 ans.
- Chimie (sections 12 à 17) : 9 délégués. Moyenne d'âge 40.66 ans.
- Terre-Océan-Atmosphère-Espace (sections 18 à 21) : 14 délégués. Moyenne d'âge : 45.5 ans.
- Sciences de la Vie (sections 22 à 32) : 12 personnes. Moyenne d'âge : 40.5 ans
- Sciences Humaines et Sociales (sections 33 à 45) : 11 délégués. Moyenne d'âge : 38.4 ans.
- Administrations délégués : 9 délégués. Moyenne d'âge : 32.74 ans.

I.N.S.E.R.M. : 12 délégués. Moyenne d'âge : 36.5 ans.

I.N.R.I.A. : 1 personne ; 35 ans

EDUCATION SYNDICALE :

45 délégués ont suivi les stages syndicaux :

- 14 hommes et 8 femmes à Paris
- 14 hommes et 9 femmes en province.

LA REPARTITION PAR AGE :

Le manque de recrutement au CNRS se fait ressentir à travers l'âge des congressistes : en 1980 l'âge moyen était de 36 ans et 9 mois, aujourd'hui il est de 40 ans et 2 mois.

- à Paris l'âge moyen des femmes est de 39 ans et 5 mois, celui des hommes de 40 ans et 3 mois.
- en province l'âge moyen des femmes est de 41 ans et 5 mois, celui des hommes de 39 ans et 9 mois.

Le plus jeune camarade c'est notre camarade Patrice Livet du CES (Paris 17ème ) qui a 23 ans.

La plus ancienne est notre camarade Ursula Henschel, 64 ans, à la retraite.

Claude René Lambert, 61 ans représente le CEN Saclay

Notre camarade Guy Dupré est le plus ancien adhérent de notre syndicat à la C.E.

LA PRESENCE AUX SEANCES :

<u>Mardi 23/10/84</u>	Matin	: 72 mandats délibératifs, 14 mandats consultatifs
	Après midi	: 73 " " " " " "
<u>Mercredi 24/10/84</u>	Matin	: 74 " " " " " "
	Après midi	: 76 " " " " " "
<u>Jeudi 25/10/84</u>	Matin	: 75 " " " " " "
	Après midi	: 76 " " " " " "
<u>Vendredi 26/10/84</u>	Matin	: 75 " " " " " "

Et vous ?

Des difficultés inhérentes à vos conditions de vie et de travail rendent-elles aléatoire le règlement régulier de votre cotisation syndicale ?

Vous disposez du Prélèvement Automatique des Cotisations - le P.A.C. -

- En toute circonstance, vous restez maître de votre décision puisque vous pouvez faire rejeter -en cas de désaccord- l'avis de prélèvement par votre banque ou par le CCP.

- Vous vous facilitez la vie : pas de chèque à adresser au syndicat. Pas d'obligation de passer à votre banque ou aux CCP pour modifier le montant de votre cotisation. Aucun frais de prélèvement. Aucune situation d'impayée (en cas de découvert bancaire, c'est le compte du syndicat qui est débité).

Par cet acte volontaire, vous assurez la régularité de votre adhésion et de votre cotisation, une gestion moderne et efficace des fonds par le syndicat.

A VOUS COMPTEZ PARMIS LES ADHERENTS  
AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS...